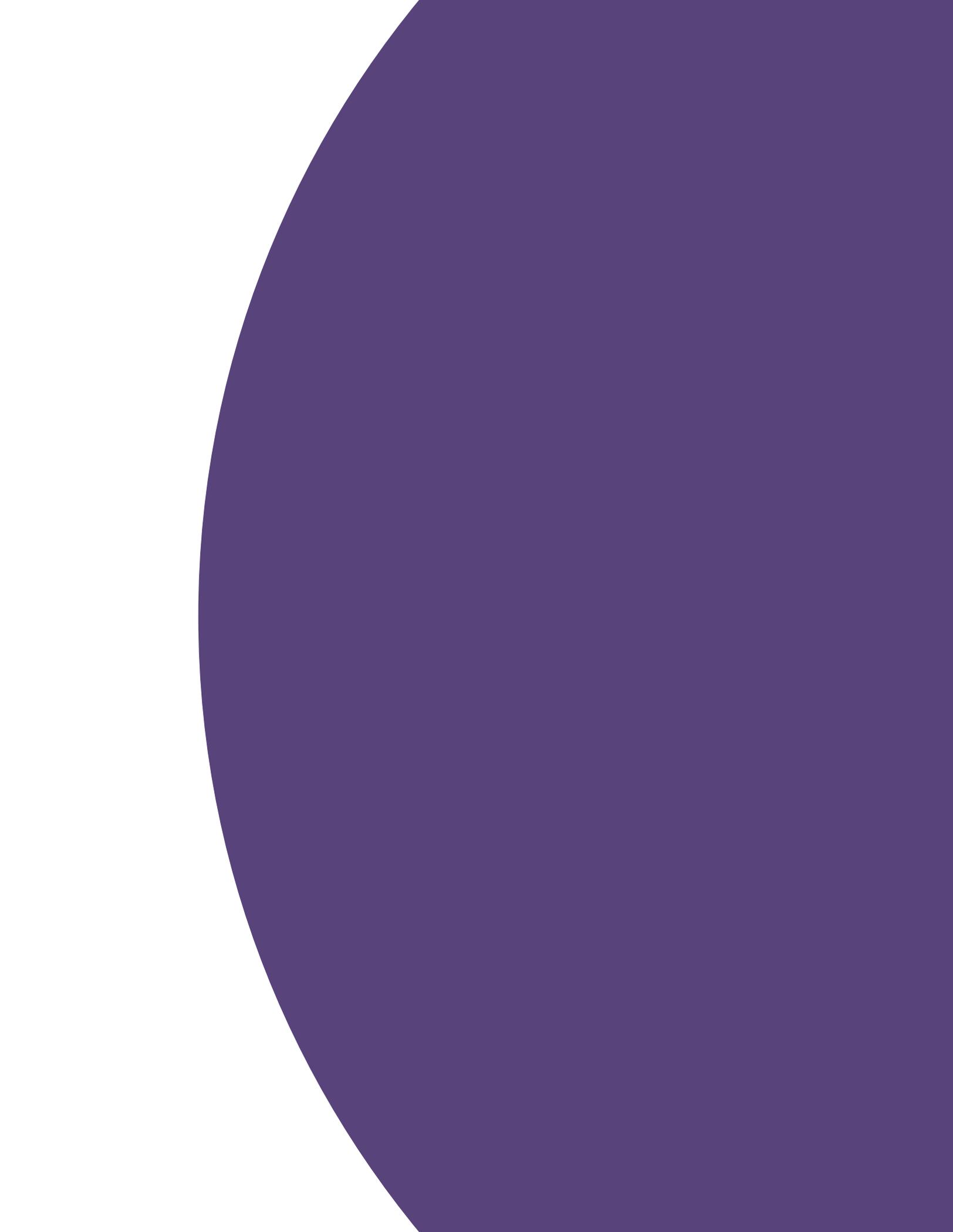


Rapport annuel 2020





PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration

Anik Pouliot

Geneviève Robitaille

Révision

Lizon Levesque

Geneviève Robitaille

Traduction

Joanne Gibbs

Photographie

Josée Lecompte

Frédéric Tougas

Sylvie Trépanier

Conception graphique

Elisabeth Doyon

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2021

ISBN 978-2-924750-89-6 (imprimé)

ISBN 978-2-924750-90-2 (PDF)

Version électronique disponible en ligne : ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available online





Madame Suzie Miron
Présidente du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Madame la présidente,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2020 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,



Dominique Ollivier
Le 1^{er} mai 2021



Merci!

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2020.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires.

Table des matières

Message de la présidente	8
Mission et mandat	11
Activités	14
Méthode COVID	22
Communications	30
Rayonnement	36
Budget	39
Annexe I	41
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2020	
Annexe II	61
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
Annexe III	65
Organisation, pratiques et code de déontologie	
Annexe IV	71
Liste des employés et collaborateurs en 2020	

Message de la présidente

C'est un sophisme que de dire que 2020 a été une année comme nous n'en avons jamais connue, non seulement à l'Office, mais au niveau mondial. Lorsqu'en mars dernier, à l'instar du reste de la planète, le Québec s'est mis en pause, nous étions à terminer la rédaction de trois rapports et à préparer une nouvelle démarche de consultation. L'année 2019 avait été une année exceptionnelle, tant au niveau de la diversification et de l'accroissement de la participation qu'en matière d'intégration des outils et méthodes numériques en complément de nos processus. Rien ne laissait présager le grand bouleversement qu'a été cette année de pandémie.

L'adaptation, tout en préservant la prévisibilité et la crédibilité, tel était devenu le mantra de l'Office. Pour répondre au désir croissant de participation de la population montréalaise, toute l'équipe de l'OCPM s'efforçait depuis plusieurs années de constamment interroger nos façons de faire pour assurer plus de contributions. Notre slogan : Participation sans exclusion! Trousse sur l'accessibilité universelle, activités contributives citoyennes auto-organisées, prototypages, ateliers créatifs, questionnaires en ligne, jeux de rôle, la liste des moyens offerts pour tenter d'harnacher l'intelligence collective montréalaise ne cessait de s'enrichir.

Forts de nos 17 années d'expérience et de la solidité de notre processus de base, nous pouvions nous permettre d'expérimenter de mille manières pour rendre l'engagement citoyen moins intimidant au moyen d'exercices de délibération, tantôt ludiques, tantôt créatifs, mais toujours éclairants pour saisir les enjeux et mener à une prise de décision. Je veux profiter de cette occasion pour remercier tout le personnel de l'OCPM qui a mis un nombre phénoménal d'heures pour mettre en place les conditions nécessaires afin que ces nouvelles façons de faire soient des réussites, même si cela bouleverse les habitudes. Par exemple, lorsque nous planifions la démarche de consultation, nous n'hésitons pas à programmer des événements publics utilisant ces nouvelles méthodes, sans présumer d'emblée leur format ou leur contenu. Ce sont les informations recueillies lors de ces événements qui détermineront le format de la suite des événements. Nous effectuons une veille de la participation pour ajuster nos campagnes de promotion lorsqu'un groupe nous semble absent. Ceci nous a permis d'atteindre de beaux succès comme celui de la démarche de consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville où le débat, même sur un sujet aussi sensible, s'est fait de façon sereine et constructive.

Une situation anxiogène, mais propice à l'innovation

C'est ce climat d'innovation et de dialogue ouvert qui nous a permis d'entrée de jeu, en mars, de réfléchir à ce que nous pourrions proposer pour garantir la poursuite de nos activités et la participation du plus grand nombre malgré les consignes sanitaires en vigueur. Une partie de ce rapport annuel est d'ailleurs consacré à une recension détaillée de notre démarche de consultation en situation de pandémie et de l'évaluation qui en a été faite.

Fracture numérique, difficultés avec l'écrit, sentiment d'insécurité généralisé, fragilité de certaines populations face aux technologies ne représentaient que quelques-unes de nos préoccupations. Nous avons toujours affirmé que les activités virtuelles ne sauraient qu'être des compléments aux activités en présentiel, car il y a dans la délibération collective, dans l'écoute de l'autre, une richesse que nous ne voulions pas perdre. Et soudain, voilà que la situation exigeait qu'on se transporte dans le monde virtuel avec à la fois les germes d'exclusions qui s'y trouvent, mais également le formidable potentiel qu'il recèle.

Au moment d'écrire ces lignes, je pense qu'on peut se dire : défi relevé! Nous ne voulons pas être jovialistes, mais les résultats des trois mandats que nous avons menés depuis l'été dernier supportent bien la comparaison avec des exercices similaires menés en présentiel. Plus de jeunes, plus de nouveaux participants, plus de questions posées, presque autant de contributions, aucune perte de crédibilité : voilà un bilan dont nous pouvons être fiers! C'est plus de 1 500 personnes qui auront utilisé les moyens mis à leur disposition par l'OCPM pour s'informer sur un sujet et pour exprimer leur opinion.

Il nous reste maintenant à nous assurer que ces nouvelles participations continuent de représenter la diversité des voix montréalaises. Si ce n'est pas le cas, nous devons impérativement réfléchir aux nouvelles barrières à la participation générées par la pandémie et aux façons de les lever. Nous avons également à tirer des leçons des expérimentations pour faire en sorte que dans nos méthodes post-pandémie, nous conservions les meilleures pour faciliter l'accès à un public plus large, qui n'a pas toujours le temps ou l'envie de se rendre aux assemblées publiques, tout en conservant un cadre de débat qui assure des contributions éclairées.

Des avancées toujours recherchées

En 2019, nous constatons qu'il était vraiment paradoxal qu'au moment où l'enjeu n'était plus ni la représentativité de la participation, ni la compétence des participants, que ce soient les processus qui mènent à la prise finale de décision qui deviennent de plus en plus opaques. Nous avons entrepris en 2020 des discussions avec l'administration pour que les décideurs justifient les choix qui sont faits et expliquent comment les propositions citoyennes ont ou n'ont pas été



intégrées. On comprendra qu'avec la situation sanitaire, ce chantier est encore à développer.

Il en est de même pour plusieurs autres objets de travail que nous avons évoqués en 2019 tels la disparité de traitement entre les dossiers de droit d'initiative selon l'instance qui conduit la consultation, la nécessité de faire la discussion sur nos outils collectifs de consultation ou la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, ou encore la possibilité que l'Office serve aussi de creuset pour vulgariser et faire émerger de nouvelles réflexions, moins liées à un thème ou à un territoire, mais plus à des sujets génériques pour aider à façonner les priorités de demain.

Les conditions sanitaires ont mis ces projets sur pause, mais alors que l'Office se dirige vers son 20^e anniversaire en 2022, soyez assurés que tous ces sujets sont résolument encore à l'ordre du jour. Au fond, le léger ralentissement qui nous est imposé est probablement une excellente occasion de se pencher de manière réflexive sur le chemin parcouru, de faire le point sur nos avancées et de dégager des pistes pour arriver à tirer pleinement avantage de la mine de savoirs d'usage recueillis par l'Office depuis sa fondation.

La présidente,

Dominique Ollivier

“

Plus de jeunes, plus de nouveaux participants, plus de questions posées, presque autant de contributions, aucune perte de crédibilité : voilà un bilan dont nous pouvons être fiers!

”

La mission et le mandat de l'Office

La mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Le mandat

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

La Charte de la Ville de Montréal définit ainsi le mandat de l'OCPM :

Article 83

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
- 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 2.2°** de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;
- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;
- 4°** de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :
- > un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
 - > de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
 - > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
 - > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au Plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au Plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article, les mots « une université, un collège » par « un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.



Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Le 16 juin 2017 était sanctionné le projet de loi 122 qui vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. La loi prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter un règlement édictant une politique de participation publique selon certains critères. L'adoption de cette politique rend caduques les dispositions référendaires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement doit faire l'objet d'une consultation publique. Pour Montréal, la loi apporte des modifications à la Charte de la Ville (article 83) qui prévoit que ledit projet de règlement sur la participation publique doit faire l'objet d'une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal. Une autre modification au même article 83 prévoit donner le pouvoir à l'Office de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique.

Le 21 septembre 2017 était sanctionné le projet de loi 121, portant sur le statut de Montréal comme métropole. La loi modifie une disposition de la Charte et fait passer de 25 000 mètres carrés à 15 000 mètres carrés la superficie des projets résidentiels, commerciaux ou industriels pour lesquels l'article 89 de la Charte peut être évoqué et la consultation requise par la Loi peut être confiée à l'Office et être soustraite ainsi du recours référendaire.

Règlement municipal sur le droit d'initiative

Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 août 2017, a modifié le règlement sur le droit d'initiative afin de rendre possible le recours à l'Office pour les consultations prévues en arrondissement dans le cadre de l'exercice de ce droit.



Activités

L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. Il y est prévu que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y mentionne aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville. La Charte indique également que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que les modifications au Plan d'urbanisme et l'examen de plans ou de politiques se font en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

L'Office a encore une fois mené beaucoup de consultations en 2020 malgré le contexte de la pandémie. La première moitié de l'année n'a pas donné lieu au départ de nouvelles consultations, mais à la finalisation de certaines déjà en cours et à la publication des rapports de ces dossiers. Il en a été ainsi de **la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques** qui s'est tenue en vertu du droit d'initiative. Initiée en 2018, elle a connu sa conclusion par le dépôt du rapport le 15 juin de cette année.

« [...] un des processus les plus longs et les plus exhaustifs menés par l'Office en 18 ans d'existence. »

Au total, on a pu compter sur la participation de plus de 7 000 personnes en présentiel et en ligne, un des processus les plus longs et les plus exhaustifs menés par l'Office en 18 ans d'existence. La consultation s'est déployée sur l'ensemble du territoire montréalais en utilisant une panoplie de moyens pour permettre l'expression citoyenne. L'Office dénombre plus de 1 000 personnes et organisations qui ont contribué aux 34 activités contributives citoyennes ainsi qu'à la phase formelle d'audition des opinions. En plus du rapport, la consultation lègue un ensemble de documentation incluant une riche mine de témoignages, de données, de recherches, de suggestions ainsi que de références à des expériences d'ici et d'ailleurs.



Conformément au souhait exprimé par les collectifs de citoyens à l'origine de cette démarche, l'OCPM a tenté, sur la base des informations qui lui ont été fournies, de cerner l'ampleur de la problématique, d'identifier les groupes qui pourraient potentiellement en être victimes, et de dégager des perspectives porteuses ainsi que des initiatives concrètes à insérer dans les politiques et programmes de la Ville, en cohérence avec ses responsabilités, pour assurer un changement véritable. D'entrée de jeu, la commission constate que malgré un discours généreux au niveau des principes et de nombreuses actions entreprises par la Ville, les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Dans son rapport, la commission formule 11 constats et 38 recommandations pour orienter les décisions de l'administration municipale. Dans un premier temps, de grandes recommandations transversales, dont le point de départ est la reconnaissance de l'existence du phénomène, visent la mise en œuvre de changements opérationnels qui concordent avec le diagnostic. Puis, dans un second temps, elle formule des recommandations thématiques qui s'attaquent à des problématiques spécifiques, tels la représentativité au sein des effectifs et des instances de la Ville, le profilage racial et social, la culture et les iniquités sociales.

La consultation sur les modifications au Plan d'urbanisme relatives au logement, connue sous le nom de Montréal, métropole mixte, a connu le même cheminement. En septembre 2019, l'Office a entrepris cette consultation qui s'est poursuivie tout au long de l'automne et au début de 2020. La commission a rendu public son rapport le 14 mai.

La consultation comportait deux projets de règlement visant à définir les orientations municipales et à accroître l'offre en matière d'habitation sociale, d'habitation abordable et d'habitation pour les familles sur le territoire de la Ville de Montréal. La consultation a mobilisé plus de 1 000 participations aux différentes activités d'information et d'expression des opinions. La commission a ainsi reçu 233 opinions écrites et entendu 44 présentations orales. La qualité et la diversité des contributions reçues témoignent bien de l'intérêt que suscite cette question chez une grande variété d'intervenants.



Dans son rapport, la commission constate que les objectifs généraux et le portrait de l'habitation rencontrent l'adhésion d'une majorité de participants, qui perçoivent dans l'initiative municipale une volonté d'écouter les besoins des citoyens et d'agir en ce sens. Toutefois, de nombreuses interrogations subsistent quant à la capacité des projets de règlement d'atteindre les objectifs énoncés.

Si les intervenants reconnaissent la valeur et l'effet potentiellement structurant de la dimension « logement social » des règlements proposés, beaucoup de concepts et

« La qualité et la diversité des contributions reçues témoignent bien de l'intérêt que suscite cette question chez une grande variété d'intervenants. »

de paramètres concernant les volets abordable et familial sont remis en cause par une majorité de participants. Il est important de souligner que les deux projets de règlement soumis à la consultation ont été élaborés dans le contexte d'effervescence immobilière prévalant en 2019, aussi bien dans la grande région métropolitaine qu'à l'échelle locale. Il faut également rappeler que la consultation a eu lieu avant la crise sanitaire qui a vu des centaines de milliers de personnes à Montréal être confinées à leur domicile.

La commission a néanmoins fait 16 recommandations pour que le tandem réglementaire proposé permette d'améliorer dans l'immédiat l'offre de logement, mais aussi de consacrer les ressources et le temps nécessaires pour réaliser certaines phases incontournables du continuum de planification telles la signature de l'entente relative à la Stratégie nationale sur le logement, la définition d'une vision métropolitaine partagée en matière d'habitation et la révision du Plan d'urbanisme de Montréal. Elle propose donc de reporter l'adoption d'une partie du règlement afin d'approfondir les aspects remis en cause par les participants, notamment en ce qui a trait à l'abordabilité des logements et au périmètre d'application du règlement.

La consultation sur le secteur Bridge-Bonaventure s'est conclue en début 2020, alors que le rapport était rendu public en février. D'une superficie de 2,3 km², situé à cheval sur les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, il comprend les abords des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, le parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, les rives du fleuve, les bassins Peel et Wellington, la Cité du Havre, la Pointe-du-Moulin ainsi que le quai Bickerdike.

Le secteur Bridge-Bonaventure est actuellement fortement minéralisé, morcelé par les infrastructures de transport, peu convivial pour les transports actifs, mais aux paysages et patrimoines uniques. Le secteur, également occupé par des activités économiques diversifiées, est très peu habité.

De mai à octobre 2019, plusieurs activités de consultation en personne et en ligne se sont tenues afin de permettre à tous de s'informer, de discuter de la vocation du secteur, de mieux le découvrir, de s'inspirer d'exemples d'ici et d'ailleurs et de donner son opinion. Les principaux sujets de discussion ont été : la vocation du territoire, les éléments patrimoniaux



à mettre en valeur, les déplacements en transport actif et collectif, les espaces publics et leur connectivité, le renouvellement des activités économiques, les entrées de ville et l'idée d'un stade de baseball dans le secteur. La participation a été très importante et active. Les résultats de la consultation permettront à la Ville de Montréal de préparer un document de planification comprenant des hypothèses de mise en valeur.

D'avril à octobre 2019, 4 000 participations, en personne et en ligne, ont été dénombrées aux diverses étapes de la démarche. La commission a reçu et entendu 169 opinions. Plus de 1 000 répondants ont rempli le questionnaire en ligne. Cette participation témoigne d'un grand attachement pour le secteur et pour ce qu'il représente sur les plans historique, patrimonial, économique, culturel et social.

Dans son rapport rendu public le 9 mars, l'OCPM fait près d'une cinquantaine de recommandations pour mieux incarner la vision, protéger et célébrer le patrimoine, améliorer les déplacements, ainsi que pour faire de ce territoire un milieu verdoyant, résilient, innovant et soucieux d'engager les communautés locales dans son développement.

Dans l'ensemble, la commission constate que la vision proposée par la Ville a été bien reçue. Les participants ont souligné unanimement que ce territoire demande à être revitalisé et rattaché plus organiquement aux quartiers avoisinants. Seule la question du renouvellement des activités urbaines et économiques a suscité plus d'opinions divergentes.

Quant au controversé projet de stade de baseball au bassin Peel, il a fait l'objet de commentaires par la majorité des participants. Il convient toutefois de rappeler que le sujet demeure périphérique à l'objet de la consultation. Le document d'information préparé par la Ville au début de l'exercice n'en faisait pas mention et ce n'est qu'au moment de l'audition des opinions que les promoteurs du projet ont plus officiellement annoncé leurs intentions. Mais aucun plan ou projet n'a été déposé. Rappelons qu'en vertu de la réglementation présentement en vigueur, une consultation publique distincte devrait avoir lieu si un projet plus précis était déposé.

« Cette participation témoigne d'un grand attachement pour le secteur et pour ce qu'il représente sur les plans historique, patrimonial, économique, culturel et social. »



La consultation sur le projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) de la partie nord de L'Île-des-Sœurs a aussi connu sa conclusion en 2020. Situé dans l'arrondissement de Verdun, le secteur de planification est d'une superficie d'environ 79 hectares. Principale porte d'entrée sud du centre-ville de Montréal, il est à l'intersection des autoroutes 10 et 15 et du nouveau pont Samuel-De Champlain. Le secteur comprend la Place du Commerce, principal noyau commercial de L'Île-des-Sœurs, le Campus Bell Canada et la Pointe-Nord, un quartier mixte combinant résidences et commerces.

Le projet de PPU vise la création d'un milieu de vie et d'emploi de type TOD (Transit-Oriented Development) aux abords de la future station du Réseau express métropolitain (REM). La consultation a connu une participation très importante, tant dans ses aspects présentiels que virtuels.

La consultation, qui s'est déroulée de septembre à novembre 2019, proposait de réfléchir à la transformation en un milieu de vie et d'emploi structurant de ce secteur, cœur de l'activité économique du quartier. L'outil règlementaire retenu à cet effet est un programme particulier d'urbanisme (PPU). Près de 3 700 participations ont été recensées aux diverses étapes de la consultation pour laquelle la commission a reçu plus de 550 opinions écrites. Le rapport a été rendu public le 14 mai.



La vision d'avenir mise au jeu se déclinait en cinq orientations axées sur une densification souhaitable avec l'arrivée prochaine d'une station du REM, une transformation de la mobilité vers des modes de déplacement plus actifs, une mise en valeur des composantes historiques, naturelles et paysagères, ainsi qu'un encadrement de la forme bâtie et de sa performance environnementale. Dans son rapport, la commission constate que la vision et les grandes orientations du PPU reçoivent généralement un accueil positif et recommande d'adopter le PPU, à condition de revoir le concept d'aménagement et les interventions proposées afin de mieux les arrimer à cette vision.

Transformer la Place du Commerce, compléter le quartier Pointe-Nord, densifier le territoire autour de la gare du REM et créer un quartier complet de type TOD ont été perçus comme des interventions souhaitables. Cependant, le concept d'aménagement et les actions proposées n'ont pas suscité une forte adhésion. Pour accroître l'acceptabilité du projet de PPU, le rapport de la commission fait 25 recommandations qui touchent, entre autres, les hauteurs et densités, la mixité

sociale, la mobilité et l'aménagement urbain. La commission s'est aussi penchée sur la gestion des nuisances temporaires, occasionnées par les travaux du REM et du pont, ainsi qu'à celles plus permanentes liées à la présence des axes routiers. Quant à la gouvernance, la recommandation de la commission prône une meilleure concertation avec les parties prenantes.

Un mandat avait été donné en 2019 à l'Office pour examiner le projet de mise en valeur du **site Namur-Hippodrome** dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. La Ville entend requalifier le site de l'ancien hippodrome et des abords de la station de métro Namur. Elle propose d'y développer un milieu de vie complet, inclusif et carboneutre axé sur le transport actif et collectif. Plus de 6 000 logements pourraient y être construits. Cette consultation permettra de mieux comprendre les attentes et les besoins des citoyens et des acteurs du milieu afin de construire une vision commune pour ce futur quartier.

Le territoire du futur quartier Namur-Hippodrome est composé des abords de la station de métro Namur et du site de l'ancien hippodrome, propriété de la Ville de Montréal depuis 2017. Cet ensemble de 75 hectares est bordé à l'est par l'avenue Mountain Sights, au sud et à l'ouest par les emprises des voies ferrées du CP, et au nord par la limite de la Ville de Mont-Royal. Une première soirée d'information s'est tenue le 20 novembre 2019 et d'autres activités de consultation, tant présentielles que virtuelles, ont été tenues au début de 2020. Le rapport a été rendu public le 1^{er} octobre.

Plus de 2 800 participations ont été enregistrées pendant les diverses étapes de la démarche. La commission a reçu et entendu 135 opinions et pris en considération les 788 répondants au questionnaire en ligne. Rappelons que les séances d'audition des opinions se sont terminées le 19 février, soit quelques semaines avant la mise en place des mesures extraordinaires rendues nécessaires par l'épidémie mondiale de coronavirus que nous connaissons. L'analyse de la commission n'a donc pas pu bénéficier de la lecture citoyenne du contexte qui prévaudra post-COVID-19, ou tenir compte des fluctuations potentielles de l'opinion publique sur plusieurs sujets abordés lors de la consultation.

Néanmoins, la commission a noté que la Ville ne s'avance pas de façon explicite sur un énoncé de vision, mais s'en tient à proposer cinq principes de mise en valeur qui devront encadrer la création du nouveau quartier Namur-Hippodrome. Ces cinq principes, qui sont directement en lien avec la volonté d'aménager un quartier où la santé de la nature et la santé des personnes dans la planification de toute intervention ou décision d'aménagement reçoivent un accueil plutôt positif, mais différent selon que les points de vue sont exprimés d'une perspective métropolitaine ou locale. La commission estime que ces principes doivent être retenus et inclus dans un énoncé de vision clair.

Le défi de faire cohabiter un quartier à faible empreinte écologique et carboneutre, propice à l'épanouissement d'une mixité de ménages et innovant, avec un environnement plus hostile traversé par de lourdes infrastructures de transport, aux prises avec d'énormes problèmes de congestion routière, et bordé par un secteur industriel, suscite à la fois enthousiasme et inquiétudes sur le réalisme du projet. De plus, l'orientation visant à réduire considérablement la place de l'automobile pour favoriser le transport actif et collectif reçoit également un accueil mitigé, selon qu'on réside sur le territoire de la Ville de Montréal ou dans une des villes liées qui bordent le site.

Également, un mandat reçu en 2019 n'a pas fait l'objet d'activités de consultation en 2020. Il s'agit d'un projet de modification du règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte portant sur une partie du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. La modification proposée touche la tour 6 du projet immobilier en cours sur ce site. L'Office n'a pas reçu de la Ville la documentation lui permettant de tenir cette consultation.

Finalement, le soutien donné par l'Office au **Centre d'histoire de Montréal** dans une démarche de nouveau positionnement a été suspendu dans le contexte de confinement que nous avons vécu cette année. Rappelons que ce soutien fait suite à un mandat d'accompagnement confié à l'OCPM par le comité exécutif.

À l'automne, nous avons repris nos activités de consultation, pour l'essentiel en virtuel, mais en ajoutant des procédures permettant aux citoyens qui n'ont pas d'accès à Internet de participer par la poste et par téléphone.

Ces nouvelles procédures font l'objet d'un texte qui en explique le fonctionnement plus loin dans ce rapport.

Voir les détails
à la page 23



Le mandat confié à l'OCPM a été voté par le conseil municipal le 24 février 2020, quelques semaines avant le début de la pandémie de la COVID-19. Cette situation a obligé l'Office à suspendre ses activités et à modifier son calendrier de consultation. Les activités de consultation qui devaient se tenir en mars ont finalement été réalisées à partir du mois d'août, dans un contexte essentiellement virtuel. Cette façon de faire a porté fruit puisque la participation des citoyens, groupes et entreprises a été au rendez-vous. La commission a reçu quelque 19 mémoires, a entendu 7 présentations lors de l'audition des opinions et reçu 52 opinions en ligne. Les séances virtuelles ont permis à plusieurs citoyennes et citoyens de s'exprimer et ont été visionnées plus de 1 400 fois.

Le deuxième était l'examen du Programme particulier d'urbanisme, le **PPU du secteur des Faubourgs**, dans l'est de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce PPU résultait de la consultation d'amont que l'Office a menée l'an dernier sur ce même territoire. Le territoire faisant l'objet de la consultation s'étend de la rue Saint-Hubert à l'ouest à la rue Fullum à l'est, et de la rue Sherbrooke au nord jusqu'au fleuve. Il y a là des secteurs déjà très densément bâtis, mais aussi des secteurs à redévelopper comme celui de la brasserie Molson/Coors, le site de Radio-Canada, ou celui de la Porte Sainte-Marie.

Dans le contexte de la pandémie, l'ensemble des activités se sont déroulées de façon virtuelle. En premier lieu, la présentation de la Ville a été diffusée le 9 septembre en webdiffusion et est demeurée disponible sur différentes plateformes. Par la suite, la séance de questions et réponses s'est tenue le 29 septembre et diffusée en direct sur la page Facebook de l'OCPM. Pendant cette séance, les représentants de la Ville ont répondu à des questions citoyennes posées à l'avance ou en direct par téléphone.

Ensuite, l'étape des opinions s'est poursuivie jusqu'au 3 novembre. Les participants avaient la possibilité de déposer leur mémoire en ligne, les envoyer par la poste ou répondre aux questions ouvertes sur le site de l'Office. Ces dernières portaient sur quatre thématiques distinctes, soient la trame urbaine et la mobilité, l'environnement, les milieux de vie, le cadre bâti et la forme urbaine.

Les activités de consultation se sont conclues avec la tenue de six séances d'audition des opinions. Toutes les séances ont eu lieu de manière virtuelle entre le 27 octobre et le 3 novembre 2020. Elles ont été l'occasion pour tous ceux et celles qui le désiraient de présenter à la commission leur opinion.

La commission a reçu des centaines de questions d'une cinquantaine de participants lors des étapes d'information. Pour ce qui est de l'audition des opinions, la commission a reçu 83 mémoires écrits, dont 35 ont fait l'objet d'une présentation lors des séances d'audition, auxquels s'ajoute une présentation orale sans dépôt de mémoire. Par ailleurs, un total de 55 opinions ont été déposées en ligne et 3 mémoires sont parvenus par la poste. Il y a eu plus de 2 600 visionnements des vidéos de la consultation.

Trois dossiers ont fait l'objet d'activités dans ce contexte nouveau. Le premier, dès la fin du mois d'août, portait sur un **projet dans le secteur du Village Shaughnessy** situé dans l'arrondissement de Ville-Marie. La consultation publique avait pour objet des modifications au Plan d'urbanisme visant les hauteurs et les densités permises dans l'arrondissement. Ces modifications avaient deux objets. D'un côté, une augmentation de la hauteur de construction permise au 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest pour permettre la construction d'un immeuble de 14 et 15 étages destiné à la location de 200 logements et à des locaux commerciaux en rez-de-chaussée. La seconde modification proposait de réduire la densité et la hauteur permise dans le secteur avoisinant du Village Shaughnessy pour assurer la conservation du bâti ancien dominant dans le secteur visé.

Les thèmes les plus abordés lors de la consultation ont été l'aménagement, la mobilité et l'habitation. À ce jour, le nombre de visionnements des vidéos de la consultation s'élève à plus de 2 650. Au total, il y a eu près de 849 participations aux activités de la démarche de consultation.

Finalement, nous avons tenu des consultations sur un **projet d'école, couplé à un projet résidentiel abordable et comportant aussi des équipements collectifs, dans le secteur de Griffintown** dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La partie résidentielle du projet prévoyait que l'édifice comprenant 81 logements sociaux répartis sur 8 étages serait imbriqué au bâtiment scolaire. On y trouverait aussi des espaces de stationnement intérieur pour voitures et vélos. Une zone végétalisée et un écran acoustique sont aussi prévus pour atténuer le bruit entre ce projet mixte et les résidences voisines.

Par ailleurs, les équipements collectifs du projet consistaient en un pavillon dans la section sud du parc du Bassin-à-Bois. Ce pavillon prévoit accueillir un vestiaire, un garage à Zamboni et les équipements mécaniques nécessaires à l'opération d'une future patinoire réfrigérée à cet endroit.

Les séances sur ces projets ont été visionnées plus de 1 200 fois et une trentaine de personnes ont contribué en émettant une opinion à l'intention des commissaires. Les thèmes principalement abordés dans ces contributions avaient trait à l'école elle-même, sa présence dans le quartier,

ses deux cours de récréation, et la mise à disposition de ses locaux pour les citoyens hors des heures de classe ainsi qu'au stationnement dans le quartier. Cette question a été soulevée parce que le projet d'école ne prévoit pas de stationnement, mis à part un débarcadère de 15 minutes sur la voie publique, et le projet de logement social n'offrirait pas non plus de stationnement à ses résidents. La pratique du sport, en lien avec le pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois, notamment les sports d'hiver, a aussi retenu l'attention.

En terminant, il faut signaler qu'un mandat demeure en suspens; il porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du document devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat. Ce mandat a été confié à l'Office par le comité exécutif en septembre 2013.

Au total cette année, nous cumulons donc plus de 1 608 participations à l'une ou l'autre des activités de l'Office, soit en étant présents lors des consultations, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou en participant au moyen des outils numériques dont l'Office fait de plus en plus usage.

Toutes les séances webdiffusées sont disponibles en ligne!





La méthode COVID

À l'instar de nombre d'autres secteurs d'activité au Québec et ailleurs dans le monde, la pandémie de COVID-19 a incité l'OCPM à réfléchir à de nouvelles façons d'organiser les consultations publiques. Notre modèle pour les consultations est basé sur le principe des audiences publiques prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), qui repose sur la présence des populations concernées lors des étapes essentielles que sont les séances d'information et les séances d'audition des opinions. Cette façon de faire, élargie à l'ensemble de nos processus, s'inscrit dans la promesse de transparence et d'indépendance fondamentale à l'OCPM.

Jusqu'en mars 2020, les expérimentations de participation en ligne s'inscrivaient en complément de notre processus traditionnel. Il s'agissait essentiellement de visionnement de séances d'information, questionnaires, de plateformes de débat ou permettant d'émettre des préférences, ainsi que de cartes interactives. Nous avons constaté que ce volet virtuel stimulait l'appropriation des thèmes et nous aidait à conquérir de nouveaux publics attentifs à la consultation.

Le printemps dernier, lorsque le contexte de crise sanitaire a limité les rassemblements et imposé la distanciation physique, il est devenu nécessaire de repenser rapidement le modèle traditionnel pour s'adapter aux nouvelles circonstances. Certes, les avancées technologiques rendent possible la participation à distance à la fois pour les commissaires, la Ville, les promoteurs et les citoyens. Toutefois, de nombreuses interrogations persistaient face à cette virtualisation de la participation. Puisque de nombreux pans d'activité étaient suspendus, ne serait-il pas préférable qu'il en soit de même pour la consultation publique? Était-il approprié de mettre en place de nouveaux moyens de consultation dans un contexte où les priorités d'éventuels participants se trouveraient ailleurs, notamment dans la préservation de leur santé, dans la survie économique ou même dans la conciliation télétravail-famille? Qu'en serait-il de la préservation de la crédibilité des processus? Quelle proportion de la population avait à la fois les outils et la connaissance de leur fonctionnement pour participer?

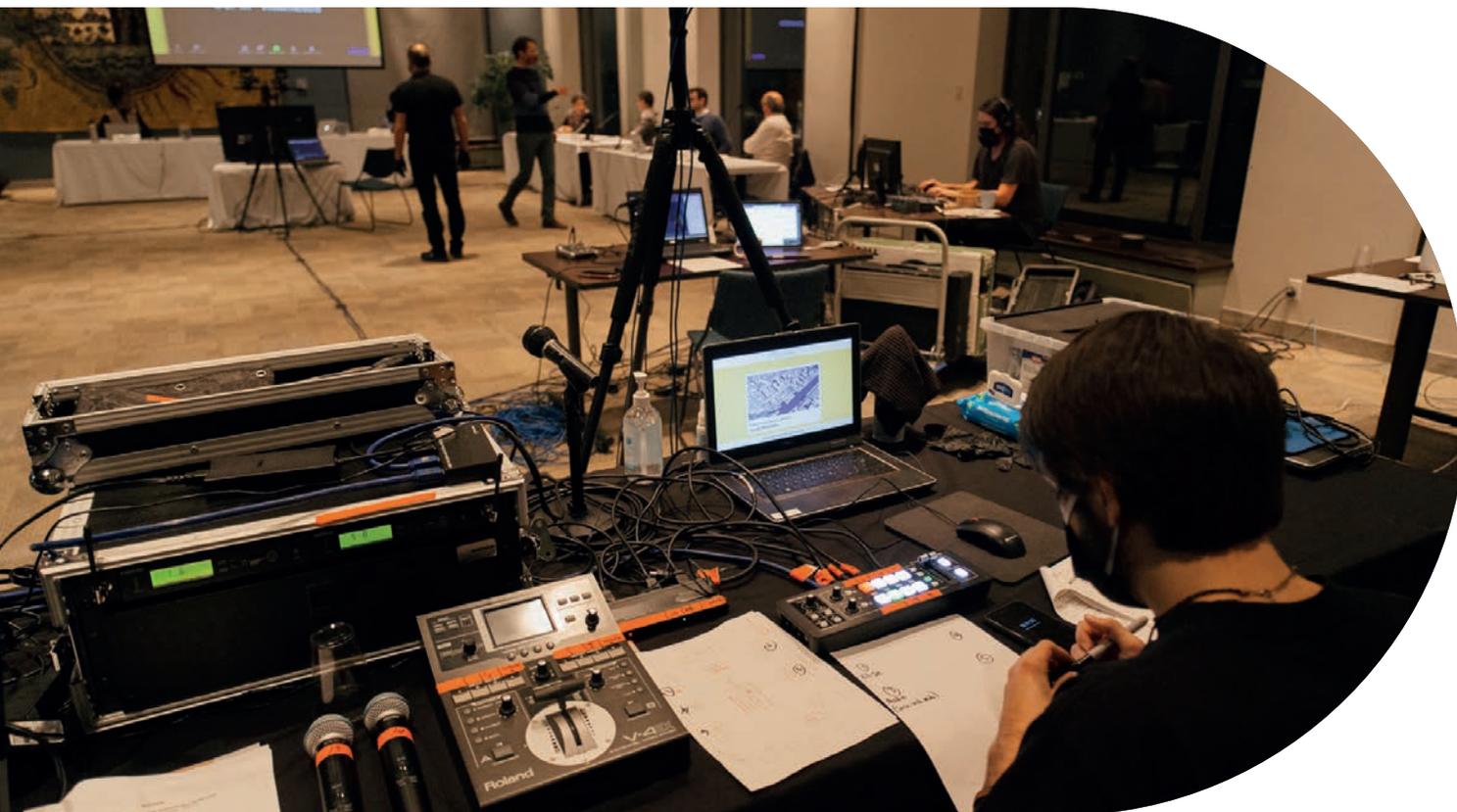
« Puisque de nombreux pans d'activité étaient suspendus, ne serait-il pas préférable qu'il en soit de même pour la consultation publique? »

Risquons-nous d'exclure des personnes?

Face à cette situation inédite et en concordance avec le mandat de veille des meilleures pratiques qui nous est confié par la Charte de la Ville de Montréal, il nous est apparu important d'effectuer une évaluation des attentes de la population face à la consultation publique afin de mieux jauger la nature des gestes à poser.



C'est ainsi que nous nous sommes lancés dans un processus qui a duré près de neuf mois, au cours duquel nous avons évalué les attentes citoyennes, développé une méthode qui respecte à la fois nos grands principes et les consignes sanitaires, expérimenté cette méthode sous forme de deux projets pilotes qui ont fait l'objet d'une évaluation en continu afin de nous permettre d'ajuster rapidement le tir lorsque des difficultés se présentaient. De ce formidable chantier, nous avons tiré des leçons, non seulement pour le temps de la pandémie, mais aussi pour l'avenir, quand se matérialisera une nouvelle normalité.



Le point de départ

À l'Office, nous avons investi beaucoup ces dernières années pour renverser les paradigmes, en choisissant d'aller vers la population dans les lieux de vie afin de bénéficier de ses savoirs d'usage. Ce faisant, nous avons redécouvert que plusieurs méthodes issues des pratiques de l'éducation populaire sont les meilleurs moyens de faire entendre la voix des personnes qui, traditionnellement, participent peu; que l'on est toujours gagnants en misant sur l'accessibilité; et que les plus grandes innovations, celles qui créent de l'équité entre les personnes, sont rarement technologiques. Il était donc primordial de ne pas perdre cela de vue en élaborant nos processus de consultation en temps de COVID-19, cette période ayant vu des développements fulgurants au niveau des technologies.

Nos revues de littérature en début de pandémie étaient sans équivoque. Plus de 85 % de la population montréalaise est connectée, mais plusieurs (au moins 20 % de la population) demeurent encore fragiles dans l'utilisation des technologies. Les raisons en sont multiples, allant du coût des services à la capacité de s'en servir adéquatement, en passant par le niveau de littératie. Nous ne nous illusionnions pas.

À l'Office, bien que nous fassions depuis toujours d'énormes efforts de vulgarisation et que nos chiffres de participation soient constamment à la hausse, nous étions conscients que les objets de nos consultations sont souvent techniques, utilisent un vocabulaire élaboré, et demandent un certain niveau de confiance en soi, en la justesse de son opinion et en ses capacités pour participer pleinement. La diversification des méthodes que nous avons entreprise avant la pandémie ouvrait la voie à des expressions de populations plus fragiles, mais ce n'était pas encore la majorité des opinions reçues.

C'est pourquoi il était primordial de profiter du premier confinement pour sonder nos participants, toutes catégories confondues, pour confirmer leur envie de poursuivre les démarches d'engagement citoyen et pour identifier les meilleurs moyens nous permettant de soutenir cette participation.

Une fois cette étape préalable réalisée, l'équipe de l'OCPM s'est penchée sur nos processus, a identifié les éléments essentiels à traduire en virtuel, les principaux freins à la participation qui se dégagent de l'enquête, ainsi que les meilleurs moyens pour les lever.

Méthodologie

Trois outils ont été utilisés pour réaliser l'enquête préalable entre mars et juin 2020. Un questionnaire en ligne a été conçu pour joindre le public en général, particulièrement les personnes qui suivent les travaux de l'OCPM par la voie de l'infolettre ou des différents réseaux sociaux. Des entrevues téléphoniques à partir d'un questionnaire ont été conduites auprès de participants ayant fait le choix d'une contribution uniquement présentielle à des consultations s'étant déroulées en 2018 ou 2019. Ces participants avaient pour particularité d'avoir présenté une opinion orale lors d'une audience devant les commissaires, mais sans avoir transmis de manière préalable un document écrit. Nous étions donc particulièrement intéressés à connaître leur point de vue sur la participation à des processus qui se dérouleraient entièrement de manière virtuelle. Dans une dernière étape, quatre entrevues téléphoniques de fond ont été menées auprès de promoteurs et de représentants d'organismes communautaires.

Une fois le processus COVID élaboré pour chacun des deux projets pilotes, les éléments suivants ont été utilisés pour en faire la surveillance en continu et l'évaluation.

- Après chaque activité publique, les participants étaient invités à remplir un formulaire d'appréciation en ligne.
- Ceci était suivi d'entrevues en profondeur avec une variété de citoyens ayant participé aux diverses étapes : promoteurs ou représentants de la Ville, personnes ayant visionné en direct ou en différé les séances d'information ou les séances de questions/réponses, personnes ayant soumis une question formulée d'avance, personnes ayant participé à la tribune téléphonique en direct, personnes ayant soumis une opinion en ligne, personnes ayant présenté une opinion devant les commissaires, etc.
- Finalement, des groupes de discussion ont été organisés avec les commissaires et avec l'équipe de l'OCPM.

Pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui sont moins familières avec l'utilisation de la technologie, il est toujours possible de demander à recevoir par la poste les informations et documents servant de base à la consultation. La trousse postale contient habituellement : le dépliant de la consultation; le document d'information fourni par le promoteur ou la Ville; un formulaire thématique pour faciliter la rédaction d'opinion; et une enveloppe-réponse préaffranchie.



Ce qui se dégage de l'expérience

Alors que le quotidien des gens a été monopolisé pendant trois saisons par l'apprentissage et la mise en application de mesures pour protéger leur santé et que les impacts sur l'économie ont été importants, leur volonté de participer à des processus consultatifs ne semble pas affectée. Près de 92 % des répondants ont insisté sur la nécessité que les différents gouvernements continuent à stimuler la contribution citoyenne au débat public. Cette opinion s'est confirmée dans les entretiens avec les promoteurs et les représentants d'organismes communautaires. Bien que leurs motifs diffèrent, tous étaient d'avis que la vie doit continuer et qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour commencer à rebâtir l'économie de Montréal, pour entretenir le dialogue entre la Ville et les citoyens et, surtout, éviter des décisions unilatérales des instances publiques en prétextant l'urgence.

Nos résultats montrent que la participation citoyenne en 2020 n'a pas faibli et que l'attachement envers les valeurs démocratiques n'a pas été ébranlé par la crise. Durant l'enquête préliminaire, une majorité de répondants en ligne

(plus de 62 %), évaluaient à plus de 8, sur une échelle de 0 à 10, leur intérêt à suivre les travaux d'une consultation publique en mode virtuel sur un sujet qui les intéresse. Cette proportion atteignait plus de 80 % pour les personnes interrogées par téléphone, indiquant que les moyens numériques de participation ne représentent généralement pas un obstacle à la participation. À partir du moment où il est acquis que la consultation suscite un intérêt important, les répondants ne rechignaient pas à l'idée d'avoir recours à des moyens virtuels, en admettant qu'une période de deux heures de suite derrière un écran était probablement le maximum tolérable.

Cet intérêt s'est avéré durant les expérimentations, alors que le nombre d'opinions en ligne, de mémoires et de présentations devant les commissaires demeurait assez semblable à celui de consultations comparables de l'avant-pandémie. Quant aux chiffres de visionnement, ils dépassent largement ceux dont on disposait pour la même période.

Participations aux activités de 3 consultations dans l'ouest de Ville-Marie

	Îlot Sainte-Catherine Ouest Démarche virtuelle	Projet immobilier du domaine des Franciscains	Redéveloppement du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants
Participations en présentiel		200	300
Questions	30	18	21
Opinions	101	60	81
Visionnements	1379		293
TOTAL	1510	278	695

Participations aux activités de 2 consultations sur le territoire des Faubourgs

	PPU des Faubourgs (aval) Démarche virtuelle	Secteur des Faubourgs (amont)
Participations en présentiel		408
Questions	158	24
Opinions	139	245
Visionnements	2650	1417
TOTAL	2947	2094

Les personnes interrogées ont largement réitéré leur confiance dans les processus de l'Office ainsi que la validité des conclusions auxquelles arrivent les commissaires à partir des données dont ils disposent et des opinions exprimées. Auprès des promoteurs et représentants de groupes communautaires interviewés, l'image de l'OCPM semble aussi positive qu'avant, alors que l'on retient les mots force, rigueur et structure organisée pour décrire ses méthodes.

On aime à penser que l'OCPM réfléchit en dehors du cadre et qu'il porte un regard objectif et relativement critique aux projets qui sont soumis à la consultation publique. On soutient aussi que l'OCPM n'a pas peur d'être critiqué et, en ce sens, il fait généralement preuve d'audace, voire de courage dans ses processus et ses recommandations.

On perd, on gagne...

Les deux projets pilotes ont été considérés avec toute la prudence qui se doit d'être pour s'assurer que les nouvelles façons de faire permettent la même qualité d'échange et la même possibilité d'exprimer librement une opinion.

Les avantages perçus des consultations virtuelles sont :

- a. De permettre la démocratie et rassurer les citoyens;
- b. De permettre à un plus grand nombre de personnes de suivre les travaux;
- c. L'atteinte d'un haut niveau de transparence;
- d. La fluidité du lien entre la chose publique et le citoyen;
- e. L'accessibilité universelle.

Les limites appréhendées sont les suivantes :

- a. La fracture numérique qui pourrait empêcher certains groupes, déjà marginalisés, de participer, ne disposant pas des outils technologiques appropriés;
- b. La perte de l'interaction entre les différents intervenants qui aide à sentir, à comprendre, à transmettre les émotions;
- c. La réduction de la diversité des opinions entendues.



Bien qu'on puisse dire largement mission accomplie pour nos projets pilotes, l'expérience nous invite tout de même à demeurer prudents et à bien faire la part des choses.

Si nous pouvons indéniablement, à la lumière des données recueillies, émettre l'hypothèse que nous avons gagné de nouveaux adeptes, qui sont plus jeunes que nos participants traditionnels et qui en étaient à leur première participation à un processus de l'Office, il n'en demeure pas moins que le profil social de ces participants révèle que ce sont des diplômés universitaires, généralement en emploi. Les personnes ayant présenté leur opinion devant les commissaires sont largement des représentants de groupes organisés et d'entreprises. Les belles avancées de prises de parole citoyennes diversifiées remarquées en 2019 semblent s'être essouffées en contexte de pandémie.

Par ailleurs, la participation des femmes, que nous avons particulièrement travaillée depuis 2014 jusqu'à atteindre la zone de parité en 2018 et 2019, a reculé en 2020. À quoi attribuer ce phénomène? À une nouvelle répartition des tâches induite par la conciliation télétravail-famille dans la mesure où tous et toutes sont à domicile? À un transfert de la participation en présentiel traditionnellement majoritaire des hommes vers les mécanismes en ligne qui dilueraient les chiffres? Ou, de façon plus positive, une mutualisation des écrans qui fait qu'on participe en famille, une donnée que les macros disponibles ne nous permettent pas de vérifier? Difficile d'identifier de façon certaine les raisons. On ne peut que constater les chiffres.

Il semblerait également que l'absence d'événements rassembleurs, jumelée au confinement total ou partiel vécu dans les derniers mois, amène aussi de la confusion dans les échéances de participation. Ainsi, il faut mettre beaucoup plus d'énergie à communiquer et trouver de nouvelles façons d'attirer l'attention de participants potentiels. À cela s'ajoutait, vers la fin de 2020, une certaine fatigue de temps d'écran, qui nous a incité à explorer différentes facettes de la participation asynchrone.

Les participants ont déclaré beaucoup apprécier la séance d'information en deux temps distincts qui permet de participer plus et de participer mieux. Ils aiment également les questions posées par écrit ou sur la boîte vocale qui permettent de mieux formuler sa pensée et de retourner vérifier les informations disponibles. Toutefois, on déplore que les questions soient lues par des tiers, ce qui pour certains, édulcore les propos et fait perdre l'intention derrière la question. Plusieurs appellent également à un renforcement des interventions des commissaires puisque, lorsque les réponses ne sont pas satisfaisantes, la population perd des occasions de demander des précisions. De même, la présentation devant les commissaires, eux-mêmes dans leur lieu de vie, devient moins formelle, moins intimidante.

Réflexions pour planifier l'après-pandémie

Flexibilité, fluidité, innovation et convivialité sont les épithètes utilisées par les différentes catégories de personnes pour décrire nos méthodes virtuelles, ce qui nous amène à penser que certains gains vont probablement demeurer bien au-delà de la pandémie. On peut notamment penser au recours au virtuel pour exprimer son opinion ou à la webdiffusion de l'ensemble du processus. Les restrictions ont favorisé une montée en compétence rapide de l'utilisation des technologies, tout comme une accélération des fonctionnalités de celles-ci. On ne parle plus de potentiel comme dans la décennie dernière.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs questions continuent de se poser. Le virtuel sera-t-il à la hauteur pour tous les types de consultation? Comment va-t-on tenir compte des différentes conditions d'accès au contenu des personnes

(grandeurs d'écran, instabilité de réseau, contexte familial, etc.)? Comment pourra-t-on ramener dans l'espace virtuel les éléments délibératifs et les interactions qui permettent aux personnes de transcender leur propre opinion pour se mettre dans la peau des autres et chercher le bien commun?

Alors qu'on nous annonce encore en 2021 de nombreux mois où les gestes-barrières et les mesures de distanciation physique et sociale vont perdurer, ce sera peut-être l'occasion pour un OCPM résolument en marche vers son 20^e anniversaire de bonifier ses pratiques et d'évoluer vers un nouveau modèle. Mais, peu importe ce que l'avenir nous réserve, il va falloir conserver dans des formules probablement hybrides, ce qui a toujours fait la force de nos interventions : la crédibilité, la transparence et l'accessibilité.





Communications



« Au moment de faire ce bilan de l'année, un constat est clair, [...] 2020 aura généré une quantité jamais vue de travail invisible. »

Une année en trois temps : d'abord, un début d'année dans la créativité d'espaces participatifs, avec le Colloque Namur-Hippodrome (11 conférenciers, dont la conférence d'ouverture en direct de la France, des kiosques et trois ateliers créatifs avec les citoyens). Ensuite, une saison de chamboulements où nous nous sommes beaucoup questionnés sur les impacts de la pandémie sur la participation citoyenne, tout en publiant quatre rapports de consultations importantes tenues à l'automne. Culminant avec la plus grande opération de communications à la sortie d'un rapport : celui sur le racisme et la discrimination systémiques. Deux journées de feu roulant d'entrevues radio, télé, journaux, de la présidente de l'Office et une entrevue maison diffusée en direct. Pour cette consultation, nous avons aussi produit un document synthèse infographié disponible en français et en

anglais et plusieurs vidéos explicatives offrant un sous-titrage bilingue. Enfin, une rentrée à mettre en place un nouveau modèle de consultation à distance qui propose un bel équilibre entre l'utilisation des nouvelles technologies et le recours aux méthodes de communications plus traditionnelles.

Au moment de faire ce bilan de l'année, un constat est clair, qu'il s'agisse de l'organisation du travail à distance lors des nombreuses itérations dans le prototypage et le déploiement d'un nouveau modèle de consultation à distance, ou encore du développement d'outils et de tutoriels afin de faciliter la participation, 2020 aura donc généré une quantité jamais vue de travail invisible.



Aussi, plusieurs questions auparavant associées à la réflexion stratégique en communications sont devenues centrales à la recherche de solutions globales.

Comment limiter les effets négatifs de la fracture numérique?

Comment « rentabiliser » le temps d'attention en ligne?

Quels sont les meilleurs moyens pour permettre la participation asynchrone?

**Ces sujets vous intéressent?
Lisez notre section spéciale sur
l'adaptation à la COVID-19.**

**Voir les détails
à la page 23**

Il est évident que le développement du modèle de consultation à distance aura amené son lot de défis en matière de communications. Si nous avons déjà l'habitude des webdiffusions, l'ajout de l'interaction avec le public à distance (tribune téléphonique) et la participation postale restaient à mettre en place. En cours de route, plusieurs nouveautés se sont ajoutées à nos pratiques : l'ajout des diffusions en direct sur YouTube, des tutoriels vidéo afin de permettre une familiarisation rapide avec les différentes rubriques du site Web de la consultation, et les séances d'audition des opinions en vidéoconférence, maintenant disponibles pour visionnement en différé.

Enfin, 2020 nous aura aussi poussés à développer de nouveaux formats de contenus vidéo : des entrevues maison avec la présidente de l'OCPM, des capsules thématiques lors de la sortie du rapport sur le racisme et la discrimination systémiques, des tutoriels de navigation du site Web, plus de stories Facebook et Instagram ainsi que de nouveaux formats publicitaires animés pour susciter la participation en ligne.

Cela dit, nos activités de communication traditionnelles se sont aussi maintenues. Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il déploie une panoplie de moyens de

communication afin de joindre les gens et de leur transmettre de l'information conviviale et accessible. L'Office envoie, selon le cas, des invitations directes à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours. Généralement, l'Office distribue par courrier postal un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 68 000 foyers. L'an dernier, c'est plus de 65 000 dépliants qui ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations. L'Office donne aussi très régulièrement des nouvelles de ses activités par le biais de son infolettre. Cette année, 34 infolettres ont ainsi été envoyées. La liste de diffusion rassemblant près de 6 500 citoyens ou organismes abonnés, c'est près de 210 000 messages qui ont ainsi été livrés. En 2020, l'Office a aussi publié 2 avis publics dans un quotidien et a émis 13 communiqués de presse ou invitations aux médias. Aussi, pour chacune des consultations publiques, une campagne publicitaire sur Facebook et Instagram a été réalisée.

L'Office fait une utilisation soutenue des réseaux sociaux pour promouvoir ses activités auprès de la population montréalaise. Nous faisons une utilisation régulière

de Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube. Facebook demeure notre communauté la plus nombreuse et dynamique : un canal d'une grande efficacité pour informer et susciter la participation. Cette année, notre page Facebook a rassemblé 10 480 abonnés et près de 21 000 personnes y ont interagi avec nos publications, alors que notre portée totale s'est chiffrée à près de 500 000 personnes, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l'un ou l'autre des contenus associés à notre page (les 2 dernières statistiques compilent les utilisateurs uniques/jour).

Site Internet

Le site Web de l'OCPM continue d'informer les citoyens et les groupes intéressés par les consultations publiques et reste une source documentaire importante en aménagement urbain avec plus de 18 000 documents. Cette année, malgré plusieurs mois sans grandes nouveautés, le site Internet de l'Office a connu une fréquentation soutenue de 49 000 visiteurs uniques. À l'heure des bilans, nous constatons avec ravissement que ceux-ci présentent une composition paritaire (51,5 % de femmes) et que toutes les catégories d'âges y sont assez également représentées (avec une certaine prépondérance des 25-34 ans).



2020 en chiffres

7

consultations
publiques

24

événements
publics de l'Office

455

opinions orales ou
écrites présentées
aux commissaires

65 000+

dépliants distribués

6 292

visionnements en
webdiffusion

1/3

en direct

2/3

en différé

1 608

participations à
une activité de
consultation en
personne ou en ligne

Abonnées à nos réseaux sociaux :

Facebook

10 480

Twitter

2 963

LinkedIn

2 177



Rayonnement



Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités externes de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Localement et au Québec, et tout au long de l'année, l'Office est appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la Commission de la présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidente de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. La rencontre de cette année a porté plus particulièrement sur les nouvelles méthodes de consultation que l'Office a dû développer dans le contexte de la COVID-19.

Toujours localement, l'Office a participé à une série d'activités qui ont été très largement virtuelles à cause des conditions sanitaires prévalant cette année. Signalons une rencontre présentielle, à la fin de février avec le comité d'urbanisme de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Les échanges de la présidente avec les membres de ce comité ont largement porté sur les conditions requises pour assurer l'accessibilité sociale des projets. Pour la suite de l'année, les échanges se sont faits à l'aide d'une des nombreuses plateformes utilisées à partir du confinement du 13 mars.

La sortie du rapport sur le racisme et la discrimination systémiques en juin a suscité un certain nombre de demandes

pour des présentations auprès de divers groupes. Parmi ceux-ci figurent le comité interculturel de l'Union des municipalités du Québec, l'UMQ, le Réseau des municipalités en immigration et relations interculturelles du Québec (REMIRI), le comité ethnoculturel du Barreau de Montréal, ainsi qu'une longue présentation suivie d'échanges avec le Groupe d'action contre le racisme du gouvernement du Québec, coprésidé par les ministres Nadine Girault et Lionel Carment. Dans ce même ordre d'idée, la présidente a également participé comme conférencière à l'activité sur les Femmes leaders organisée par le journal Les affaires ainsi qu'à un groupe de travail sur la relève de Concertation Montréal. Dans les deux cas, elle a témoigné de sa propre expérience et présenté les conclusions du rapport sur la présence des minorités visibles dans la fonction publique municipale.

Comme cela est toujours le cas chaque année, des rencontres ont aussi eu lieu avec des groupes d'étudiants dans le cadre de leur formation en urbanisme dans les universités montréalaises. Cette année, ces interventions, généralement menées par la coordonnatrice des analystes, Élise Naud, se sont élargies à l'Université Concordia et à l'École nationale d'administration publique, l'ENAP.

En 2019, l'Office est devenu partenaire institutionnel du Centre Jacques Cartier. Le Centre Jacques Cartier a été fondé en 1984 et rassemble une grande diversité d'acteurs institutionnels, universitaires, culturels et sociaux du Québec et de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs grands centres urbains, à savoir : Montréal, Lyon, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand. Le Centre est responsable de

l'organisation des Entretiens Jacques Cartier, le plus grand rassemblement d'échanges de la francophonie. En alternance entre le Québec et la France, les entretiens qui se tiennent chaque année permettent une valorisation et un échange des meilleures expertises de ses participants. Les entretiens de 2020 devaient avoir lieu à Lyon et ont été remplacés par une édition virtuelle à laquelle l'Office a participé par le biais d'un kiosque virtuel présentant nos pratiques de consultation publique en général, et en particulier dans le contexte nouveau créé par la pandémie.

Nous avons poursuivi encore cette année une importante collaboration à un projet initié par Concertation Montréal. Il s'agit de MTElles. En partenariat avec la « Coalition montréalaise des Tables de quartier » et « Relais-femmes », MTElles soutient l'instauration de pratiques innovantes au sein des conseils d'arrondissements, des conseils de ville (agglomération de Montréal), des instances consultatives montréalaises et des tables de quartier. L'objectif est de favoriser la participation égalitaire à la vie démocratique et communautaire des femmes d'origines diverses et issues de tous les milieux socioéconomiques. Initiée en 2017, c'est une démarche qui se poursuivra au cours des prochaines années. Cette année, l'Office a participé au contenu de la Trousse d'outils pour une participation égalitaire. Toujours avec Concertation Montréal, l'OCPM a participé à deux webinaires sur les leçons apprises sur la participation citoyenne en temps de COVID.

L'Office assure une présence dans différents forums internationaux qui s'intéressent aux questions de démocratie participative. Le principal de ces forums est l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office est membre de ce réseau depuis de nombreuses années. En 2020, l'Office devait participer à la vingtième édition de cette conférence qui devait se tenir à Abidjan en Côte d'Ivoire. Malheureusement, les circonstances ont fait en sorte que l'événement a été reporté à une date qui reste à déterminer.

Par ailleurs, le secrétaire général a également fait partie d'une délégation de l'OIDP qui a participé au Forum urbain mondial de UN Habitat qui s'est tenu du 6 au 13 février à Abu Dhabi, capitale des Émirats arabes unis. Ce forum, tenu aux deux ans et comptant plus de 6 000 participants, est une vitrine importante pour faire connaître ce que nous faisons et aussi prendre connaissance des initiatives en termes d'aménagement urbain qui se développent dans le monde. L'Office a participé à plusieurs panels et discussions pour présenter ses activités et ses pratiques de consultation publique. De plus, l'Office a participé en juillet, par la contribution du secrétaire général, à un séminaire sur la gestion de la pandémie du coronavirus et ses impacts sur la participation citoyenne en Afrique, organisé par la section africaine de l'Observatoire international de la démocratie participative.

En septembre, l'Office a aussi pris part à la conférence nord-américaine virtuelle de l'Association internationale pour

la participation publique (AIP2). La présidente, Dominique Ollivier, y a présenté la plénière d'ouverture avec le directeur du *Community Engagement Lab* de Virginia Tech sur l'adaptation, les possibilités et les défis que présentent les contextes complexes, tels que celui de la pandémie mondiale actuelle, pour les milieux de la participation publique. De plus, la directrice des communications, Anik Pouliot et le responsable des démarches participatives, Guy Grenier y ont aussi donné l'atelier *Soutenir l'engagement lors de longues consultations en 10 questions*.

La question du maintien de l'engagement dans les longs processus a aussi fait l'objet d'une deuxième présentation virtuelle par le même duo, accompagné de la représentante d'Électricité de France, lors des Rencontres nationales de la participation, organisées en octobre par Décider Ensemble. L'Office entretient une collaboration soutenue avec cette organisation qui a pour mission de réunir les acteurs de la société française pour créer une culture de la décision partagée et aborder les thématiques de participation, de concertation et de dialogue entre les parties prenantes. La présidente de l'OCPM a d'ailleurs été invitée par le député français Bertrand Pancher et président de l'organisme à contribuer à l'ouvrage « Quel renouvellement pour notre démocratie et nos systèmes de décisions? » lancé virtuellement en juillet 2020.

En octobre, dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale, une initiative coordonnée par le Conseil des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et organisée cette année par la Mairie de Valongo au Portugal, Dominique Ollivier était l'une des conférencières invitées sur le thème : « A Global World - Networks of Participation and Funding in Citizenship ». Elle y a notamment présenté, en compagnie de conférenciers de tous les continents, le modèle de l'OCPM ainsi que les mesures mises en place dans le contexte de pandémie pour assurer la participation sans exclusion.

De plus, l'année 2020 a vu se continuer nos relations de conseil avec diverses régions et métropoles françaises pour partager l'expérience montréalaise dans l'engagement citoyen au service de la décision publique. C'est ainsi que nous avons notamment eu des rencontres de travail virtuelles avec la Région Centre-Val de Loire qui désire mettre sur pied une coopérative régionale du débat public, et avec la métropole de Grenoble qui cherche à réaliser un Pacte de gouvernance avec les communautés locales.

Finalement, le secrétaire général a assuré la présence de l'Office et a représenté Montréal dans un groupe de travail qui étudie et compare les pratiques de participation citoyenne de quatre villes : Barcelone, Madrid, Cordoba en Argentine et Montréal. Cette démarche est sous la responsabilité de l'Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis, dont Montréal est un membre fondateur. Une rencontre de deux jours, en partie ouverte au public par le biais d'une plateforme participative, s'est tenue en novembre.

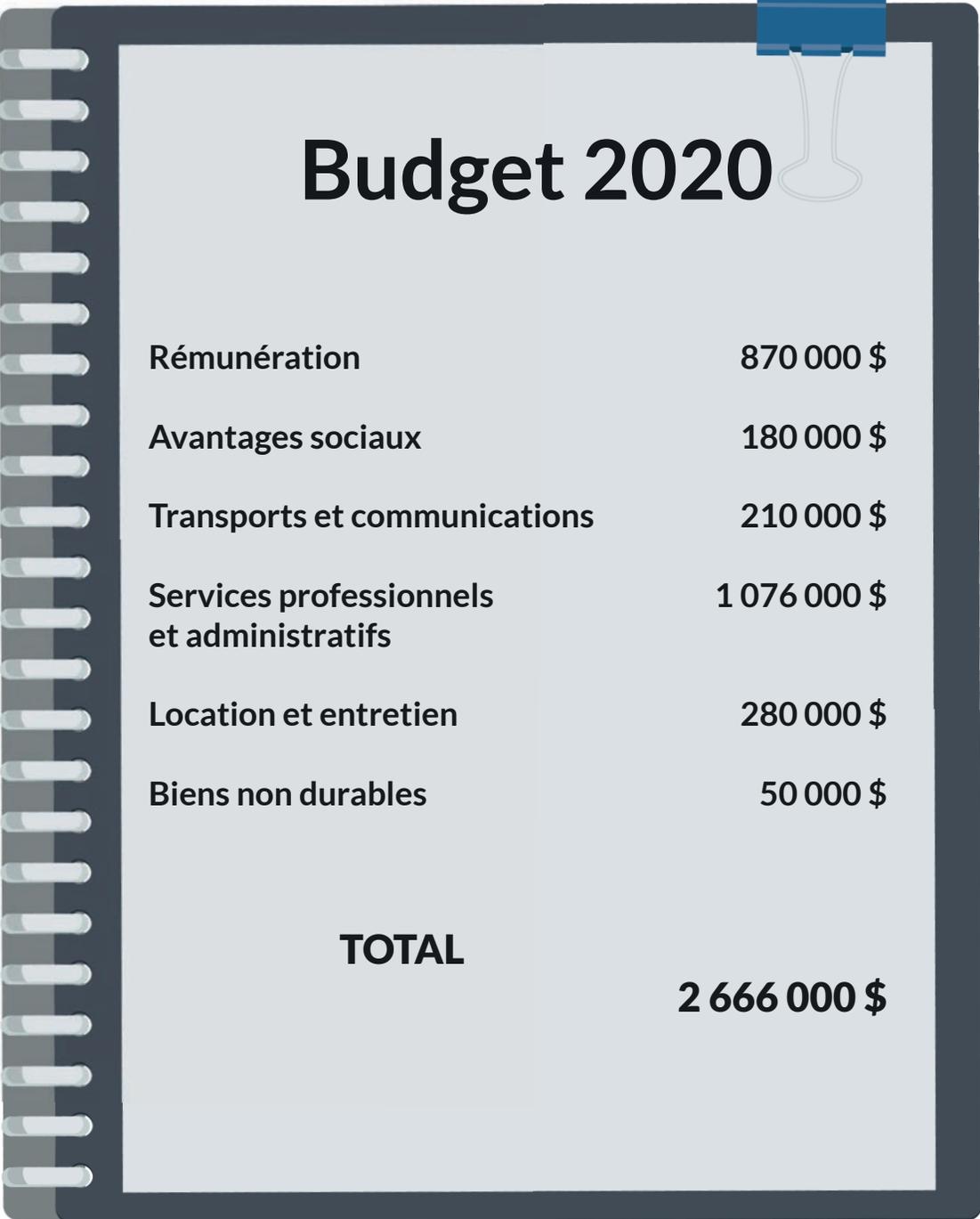


Budget

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par un vérificateur associé au vérificateur général de la Ville. Il s'agit de la firme Deloitte. Les états financiers vérifiés sont présentés au conseil municipal.

En 2020, le nombre de mandats reçus et le niveau des diverses activités de l'Office ont fait en sorte que les sommes affectées en début d'année dans le cadre du budget annuel de la Ville se sont avérées suffisantes pour réaliser tous les mandats. En conséquence, l'Office n'a pas eu, comme cela a souvent été le cas dans les dernières années, à demander des crédits supplémentaires comme le prévoit l'article 82 de la Charte de la Ville de Montréal.

Voici la répartition des dépenses par grande famille.



Budget 2020	
Rémunération	870 000 \$
Avantages sociaux	180 000 \$
Transports et communications	210 000 \$
Services professionnels et administratifs	1 076 000 \$
Location et entretien	280 000 \$
Biens non durables	50 000 \$
TOTAL	2 666 000 \$



Annexes

Annexe I

NOTES BIOGRAPHIQUES

DOMINIQUE OLLIVIER

Présidente

Nommée commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal en 2009, Dominique Ollivier en assume la présidence depuis 2014. Au cours de son mandat, elle a transformé les pratiques de l'organisation en favorisant l'expérimentation de nouvelles techniques de participation et représente aujourd'hui l'une des figures actives de la réflexion sur les nouveaux enjeux en participation publique.

Détentrice d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, elle cumule plus de 30 ans d'expérience en gestion, tant de projets que d'organismes, ainsi qu'en communications. Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux (1991-1995), de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011. Elle a cofondé en mars 2011 le cabinet-conseil Ki3, spécialisé en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de madame Ollivier est aussi marquée par son engagement bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par ses contributions pour stimuler le développement social, la participation citoyenne et la diversité dans le milieu de la culture au Québec.



“

Nous avons toujours affirmé que les activités virtuelles ne sauraient qu'être des compléments aux activités en présentiel, car il y a dans la délibération collective, dans l'écoute de l'autre, une richesse que nous ne voulons pas perdre. Et soudain, voilà que la situation exige qu'on se transporte dans le monde virtuel [...]

”

Les commissaires à temps partiel ou *ad hoc* en 2020



MARYSE ALCINDOR

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où elle a été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitée de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.



PRISCILLA ANANIAN

Architecte, urbaniste et designer de formation (UNESP, Brésil, 2001 et 2005) et docteure en art de bâtir et urbanisme (Université catholique de Louvain, Belgique, 2010), son parcours professionnel est jalonné d'expériences tant dans le monde académique de l'enseignement et de la recherche que dans les milieux de pratique en matière de réalisation de projets d'aménagement dans trois pays différents : le Brésil, la Belgique et le Canada.

Spécialiste de la construction d'un urbanisme collaboratif fondé sur la médiation, la négociation et la concertation des parties prenantes dans une dynamique d'intelligence collective, Madame Ananian a développé une expertise précieuse sur les processus de projet lorsque la planification urbaine et l'urbanisme réglementaire ne suffisent pas à eux seuls à apporter des réponses socialement pertinentes aux défis de nos sociétés.



CLAUDIA ATOMEI

Claudia Atomei travaille au développement des capacités collectives nécessaires à une transition socioécologique. Depuis 7 ans, elle expérimente avec des interventions visant à transformer les systèmes alimentaires au Québec et ailleurs, soit par la recherche interdisciplinaire, par l'accompagnement et la mise en réseau de divers acteurs, ou par des actions directes dans nos communautés urbaines. Elle a notamment contribué à la création et au développement de réseaux structurant l'écosystème de l'agriculture urbaine à Montréal.

Présentement, Claudia mène un projet de coconstruction et transfert de connaissances sur l'entrepreneuriat collectif dans le domaine de l'alimentation au Québec, au sein de l'équipe du TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire). Elle s'implique également dans le développement de Lande, une organisation qui accompagne des groupes de citoyens dans des processus collaboratifs de réappropriation et de valorisation de terrains vacants à Montréal.

Claudia est diplômée d'un baccalauréat en Earth system science de l'Université McGill, et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, où elle a été récipiendaire du Prix d'excellence de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage.



ISABELLE BEAULIEU

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu cumule plus de 20 années d'expérience en recherche, réalisation d'études et enseignement. Elle a également été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007. Madame Beaulieu possède une solide expérience professionnelle à l'international; de 1995 à 1999, elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie. Plus récemment, elle a travaillé aux États-Unis où elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington.

Au cours de sa carrière, elle a réalisé des projets de recherche pour divers organismes, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Institut de Coopération pour l'éducation des adultes. Elle a mené à bien plusieurs consultations et études, entre autres, sur le développement économique de Montréal, l'accessibilité à l'emploi pour les groupes minoritaires et les défis de l'économie sociale à Montréal. Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion. Elle se spécialise dans l'animation de groupe, la rédaction stratégique, l'analyse et l'élaboration de méthodologies innovantes.



BRUNO BERGERON

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en *Design de l'environnement* et une maîtrise en *Analyse et gestion urbaine*. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a poursuivi des études de 2^e cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs des travaux qu'il a dirigés ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec; le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal; et la fraysère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.



BRUNO-SERGE BOUCHER

Bruno-Serge Boucher possède une expertise approfondie en communication stratégique, en gouvernance démocratique et en rédaction. Détenteur d'un 3^e cycle de l'Université de Paris II en science de l'information, monsieur Boucher a travaillé de nombreuses années au sein d'une formation politique à titre de directeur des communications, d'attaché de presse et de directeur adjoint de cabinet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il fut également directeur des communications et des relations publiques de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

De 2008 à 2015, il évolue au sein de la Fédération des chambres de commerce du Québec, où il occupe, notamment le poste de Vice-président communications, Soutien au réseau et formation. À ce titre, il était responsable de la gouvernance, de l'animation et de la mobilisation d'un réseau de près de 150 chambres de commerce, de même que du programme de formation continue du personnel. En 2015 et 2016, il devient Senior Program Manager pour le National Democratic Institute à Rabat, au Maroc. Après plus d'une année comme directeur des communications chez Aéro Montréal, il profite maintenant d'une retraite active et agit à titre de consultant et formateur.



NICOLE BRODEUR

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au Ministère de l'Éducation où elle prendra en charge la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



JEAN CAOUCETTE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La-Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.



ÉRIC CARDINAL

Titulaire d'un baccalauréat en science politique et d'une maîtrise en droit public (spécialisée en droit autochtone), Éric Cardinal possède plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des relations publiques, de l'acceptabilité sociale et des relations avec les communautés. Après avoir commencé sa carrière comme journaliste, il a bifurqué vers le service public, notamment en tant que chef de cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones et, récemment, celui de directeur des communications du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Jumelant efficacement son expertise en droit autochtone et ses talents en communication publique pour développer une expertise unique au Québec, il a cumulé un grand nombre de mandats auprès des communautés et organisations des Premières Nations au Québec. Sa participation à la création du Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Autochtone Montréal) a largement contribué au développement de programmes efficaces de relations avec les communautés pour diverses entreprises, organisations et municipalités.

Il a dirigé sa propre firme pendant dix ans, avant de piloter la pratique en affaires autochtones et acceptabilité sociale d'une grande agence de relations publiques, puis celle en acceptabilité sociale et relations avec le milieu d'une importante firme d'ingénierie-conseil. Il occupe présentement le poste de Vice-président d'une entreprise autochtone sise à Montréal.

Son expertise particulière, permettant une compréhension optimale et une analyse en profondeur de divers enjeux, facilite la construction de liens de confiance avec l'ensemble des parties prenantes.



DANIELLE CASARA

Danielle Casara a mené une carrière riche et diversifiée dans le monde syndical pendant plus de vingt ans. D'abord vice-présidente du Syndicat des employés de la Banque Laurentienne du Canada, elle deviendra secrétaire générale puis présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Danielle a également fait partie du bureau de direction de la FTQ en tant que vice-présidente représentant les femmes de 2007 à 2010.

Le développement de l'emploi a été au cœur de son implication au sein du Conseil emploi métropole et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

Passionnée de développement économique et social, elle a présidé plusieurs comités d'investissement local du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les enjeux de solidarité sociale et de lutte à l'exclusion ont animé le travail de Danielle en tant qu'arbitre au sein du Conseil arbitral de l'assurance-emploi du Grand Montréal pendant plus de dix ans. Elle a également été membre du conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal de 2005 à 2011.

Valorisant le travail en concertation, elle a été membre du comité de direction de la Conférence régionale des élus de Montréal et a participé à la mise sur pied de Concertation Montréal. Elle a coprésidé la Table de consultation sur le développement social du Forum montréalais sur la métropole.

Citoyenne engagée, Danielle a fait partie du Conseil des Montréalaises de 2006 à 2012. Elle a également agi à titre de commissaire lors de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2015.



PIERRE-CONSTANTIN CHARLES

Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du Grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.



LORÈNE CRISTINI

Spécialisée dans les stratégies de responsabilité sociétale et d'impact social, ainsi qu'en stratégie organisationnelle et gouvernance d'OBNL, elle a travaillé plusieurs années en conseil, comme directrice responsabilité sociétale, puis à des postes de direction d'organismes de bienfaisance en environnement, en tant que directrice générale et directrice stratégie, richesses humaines, finances et opérations.

Elle œuvre actuellement à titre de directrice générale adjointe de l'Observatoire québécois des inégalités. Elle accompagne l'organisation dans l'amélioration de sa performance sociale et environnementale, développe un programme de réduction de l'empreinte inégalité des organisations et étudie les dynamiques entre inégalités socioéconomiques et changements climatiques.

Elle est également présidente du conseil d'administration de Poly-Mer, administratrice du Centre de santé des femmes de Montréal et de l'Institut de biomimétisme. Son passage au Forum jeunesse de l'île de Montréal ainsi que ses nombreux engagements dans le domaine de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif l'ont familiarisée avec les processus de consultation publique. En 2016, elle a été sélectionnée Jeune Femme Leader par Concertation Montréal.

Lorène détient une maîtrise en stratégie et un D.E.S.S. en environnement et responsabilité sociétale et un baccalauréat en administration des affaires et études internationales. Elle a complété sa formation par un certificat en droit de l'Université de Montréal, la certification universitaire en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés et plusieurs programmes universitaires de l'école des dirigeants de HEC Montréal, dont celui en développement organisationnel. Elle est membre de l'Association canadienne des parajuristes.



ALAIN DUHAMEL

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat ès arts (science politique) de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la Caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces récentes années, M. Duhamel collabore à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).



HABIB EL-HAGE

Directeur de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) et de l'équipe Recherche et action sur les polarisations sociales (RAPS).

Il était président du Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Aussi, il était impliqué au Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Comité interculturel de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal ainsi qu'un guide sur l'intervention en contexte de diversité au collégial. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré aux consultations publiques portant sur l'Agriculture urbaine et la Stratégie centre-ville. Il était également commissaire dans le dossier de consultation publique portant sur le racisme et la discrimination systémiques.



ARIANE ÉMOND

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin). Elle a été la première directrice générale de Culture Montréal.

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (<http://60millionsdefilles.org/fr/>) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.



CHRISTIAN GIGUÈRE

Détenteur d'un baccalauréat en psychosociologie de la communication (animation de groupe) et d'une maîtrise en philosophie politique – profile éthique publique, Christian Giguère est président, membre fondateur (1999) du *Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté* (CDEC). Il en a été le directeur général jusqu'en 2015.

Le CDEC a développé et déployé des activités d'éducation et des processus de participation citoyenne et démocratique, touché à plus de 350 000 élèves des écoles de plusieurs régions du Québec et reçu trois prestigieux prix, dont le prix québécois de la citoyenneté Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques décerné par l'Assemblée nationale du Québec.

M. Giguère a prononcé des conférences sur l'éducation, la citoyenneté et la participation démocratique et publié des articles traitant notamment des obstacles à la participation citoyenne.

Élu commissaire scolaire à la Commission scolaire de Montréal en 2007, il a présidé (2007-14) le comité institutionnel sur l'éthique et la gouvernance, piloté la politique sur l'initiation à la vie démocratique, présidé le caucus des commissaires (2012-13) et représenté (2010-13) la CSDM au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Il y a occupé un poste à la commission politique et a été élu au bureau de direction en 2013. M. Giguère a été nommé commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en mai 2017. Il a siégé à la commission du Secteur des Faubourgs (18-19). Il accompagne actuellement deux arrondissements à Montréal dans des dossiers de développement social et de participation citoyenne et contribue à la création d'une trousse pédagogique pour le BAPE.



JUDY GOLD

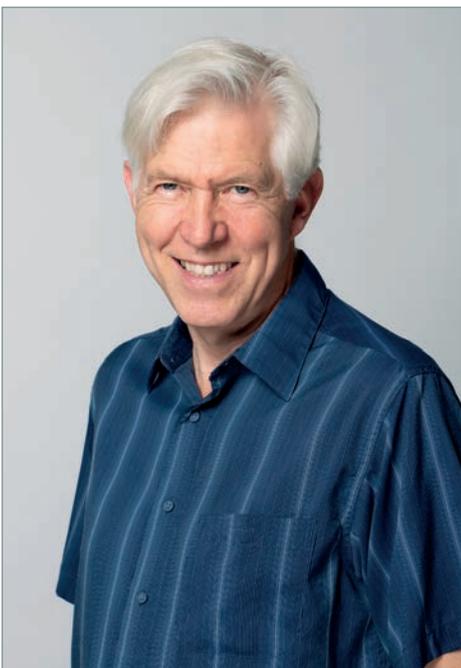
Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, elle a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, l'*Opération Carte Blanche* du 375^e anniversaire de Montréal, l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM et, plus récemment, le racisme et la discrimination systémiques.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, elle travaille depuis plus de trente ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales.

Judy Gold a siégé au Tribunal des droits de la personne du Québec de 2009 à 2019.



DAVID HANNA

Retraité depuis 2016, en tant que professeur titulaire en urbanisme au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, David Hanna est détenteur d'un doctorat en géographie de l'Université McGill. Expert en transport urbain, en morphologie urbaine et en patrimoine urbain, il possède une longue expérience en consultation publique, ayant notamment mené des mandats pour le Comité consultatif de la Ville de Montréal pour la protection des biens culturels de 1991 à 2003.

De 1999 à 2004, il a également exercé la fonction de président du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Depuis 2018, il est commissaire à l'OCPM, ayant siégé au sein de plusieurs commissions. Il a aussi été nommé commissaire par la STM pour une consultation publique en 2020. Tout au long de sa carrière, comme en font foi ses nombreuses publications et contributions à des congrès scientifiques, il a développé une vision pertinente et ouverte des enjeux humains, économiques, architecturaux et patrimoniaux inhérents à la vie dans la cité.



JACQUES INTERNOSCIA

Titulaire d'un baccalauréat en géographie économique et d'une maîtrise en administration des affaires, Jacques Internoscia s'est spécialisé dans les domaines des transports et des infrastructures. Anciennement commissaire au développement économique des transports à la Ville de Montréal, il a notamment occupé les fonctions de directeur de la planification corporative de la Société de transport de Montréal et de vice-président de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Sa carrière s'est poursuivie auprès d'OBNL à titre de directeur des projets stratégiques de l'Association de l'aluminium du Canada et de la grappe industrielle de l'aluminium du Québec, AluQuébec, où l'objectif était de développer l'empreinte de ce secteur au Québec, notamment dans les champs des transports, des infrastructures et du bâtiment durable.

Gestionnaire visionnaire, il a aussi dirigé le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et occupé des fonctions-conseils dans ses domaines d'expertise.

Il a notamment fait partie de la commission portant sur le quartier Namur-Hippodrome.



STÉPHANIE JÉRÉMIE

Stéphanie Jérémie a développé une bonne expertise dans le travail auprès des jeunes pour les inciter à vivre une citoyenneté pleine et entière. Ses compétences en coordination de démarches participatives et en résolution de conflits lui servent à innover et à cocréer des programmes qui stimulent la prise de parole des jeunes et leur engagement social. Tout au long de sa jeune carrière, elle s'est dévouée à la défense des droits de la personne, notamment à travers la mise en récit des voix des citoyens. Son dévouement à représenter les communautés ethnolinguistiques minoritaires montréalaises amène de nouvelles perspectives dans la recherche de la participation sans exclusion.



DANIELLE LANDRY

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détentrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'a amenée à agir à titre de catalyseur de la capacité des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement et dirige sa propre entreprise de services-conseils.



HÉLÈNE LAPERRIÈRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue *Urbanité*. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2004, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.



MARIE LEAHEY

Marie Leahey est maintenant retraitée après avoir été coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Fondation Béati.



GAÉTAN LEBEAU

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie. Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme *Jeunes Fonctionnaires d'un jour*, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique. Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.



MARIE CLAUDE MASSICOTTE

Architecte paysagiste de formation et possédant de nombreuses attestations en gestion de projets et en environnement, Marie Claude Massicotte détient plus de 35 années d'expérience en gestion de projets en milieu urbain et métropolitain. Professionnelle et gestionnaire reconnue pour son expertise dans le développement des réseaux verts et bleus, la régénération de sites perturbés (friche, lieux contaminés), l'aménagement riverain et le design urbain, elle a travaillé pendant plus de 29 ans comme architecte paysagiste, chef d'équipe et gestionnaire en milieu municipal. Dans ses projets, elle valorise l'innovation, la concertation, le ralliement par la vision et le renforcement par la multidisciplinarité. Elle a coordonné et planifié la mise en œuvre de plusieurs parcs urbains et grands projets de développement dont plusieurs ont reçu des distinctions. Elle a aussi orchestré des projets de coopération internationale (Paris, Shanghai). Elle est récipiendaire du prix Frederick Todd 2015 de l'AAPQ (Association des architectes paysagistes du Québec).

Elle opère présentement son bureau d'expertise en architecture de paysage et enseigne depuis 2016 à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (école d'urbanisme et d'architecture de paysage) au niveau BAC et maîtrise en architecture de paysage.



SUZANN MÉTHOT

Suzann Méthot a été présidente de 2016 à 2019 du COMEX (Comité d'examen sur les répercussions sur l'environnement et le milieu social), un organisme indépendant composé de membres nommés par les gouvernements du Québec et de la nation crie responsable de l'évaluation et de l'examen des impacts des projets régis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Les vingt dernières années de sa carrière lui ont permis de renforcer son expertise dans les domaines de l'environnement, du développement responsable et durable, des relations gouvernementales (municipales, provinciales, fédérales et autochtones) et des relations avec les parties prenantes du Nord québécois.

Communicatrice rassembleuse, elle a également piloté tout au long de sa carrière de nombreux exercices de consultation et de concertation pour la mise en œuvre de projets de développement durable et de gouvernance respectueuse des relations avec les nations autochtones. Suzann poursuit aujourd'hui sa carrière à titre de consultante auprès d'organisations diverses.



MARTINE MUSAU

L'expérience professionnelle de Martine Musau cadre parfaitement avec les mandats de l'Office. Tant les fonctions d'officier municipal qu'elle a occupées entre 2012 et 2019 à titre de directrice des affaires juridiques et greffière des villes d'Amqui et de Kirkland que sa pratique actuelle d'avocate en droit municipal, l'ont amenée à bien saisir les enjeux rencontrés par les décideurs municipaux. Elle a notamment chapeauté la refonte des règlements d'urbanisme d'une ville liée, a contribué à la création de cadres de consultation publique transparents et efficaces, a eu à élaborer pour des gouvernements locaux des stratégies relatives aux questions d'urbanisme et d'aménagement, de gestion contractuelle et d'éthique. Elle a également dirigé des sessions de formation pour des élus et des cadres municipaux.



NADJA RAPHAËL

Nadja Raphaël est avocate et coach certifiée par l'*International Coach Federation* (ICF).

Elle possède un profil multidisciplinaire en droit, en relations publiques et en coaching. Avant d'être à la tête de son cabinet en coaching professionnel, elle a occupé des postes stratégiques, notamment celui de chef de cabinet du bâtonnier du Québec et celui de responsable des relations avec les médias au sein d'un ministère canadien voué au développement économique des PME au Québec. Elle connaît bien les milieux institutionnels et gouvernementaux, où se côtoient intimement des enjeux politiques et administratifs.

Nadja possède un intérêt marqué pour « l'empowerment », tant d'un point de vue individuel que collectif. C'est d'ailleurs la principale raison qui l'a menée à obtenir un diplôme d'études supérieures en Prévention et résolution des différends (médiation et négociation raisonnée) et à s'intéresser à la participation publique.



DANIELLE SAUVAGE

Danielle Sauvage est une gestionnaire culturelle de haut niveau. Au cours de sa carrière, elle a notamment occupé le poste de Directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013. Sous sa gouverne, le rayonnement du Conseil et son impact au sein du milieu culturel montréalais se sont accrues considérablement. Elle s'intéresse particulièrement à la promotion et à l'inclusion de la relève et de la diversité ainsi qu'aux pratiques novatrices.

Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, dont l'ordre du Québec reçu en 2018, elle a participé à titre de consultante en communications à l'organisation de nombreuses consultations publiques, notamment sur les projets d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la salle de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain de Montréal.

Toujours impliquée dans le développement culturel de Montréal, Danielle Sauvage siège au conseil d'administration de plusieurs organismes artistiques, dont le Festival Trans-Amériques, la Fondation Les 7 doigts de la main et la Fondation Molinari.



MICHEL SÉGUIN

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement. Il a été représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement. Parmi ses réalisations, notons la mise sur pied de la Semaine québécoise de réduction des déchets, célébrée depuis 2001. Il a également coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et 2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.



LUBA SERGE

Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.



FRANCINE SIMARD

Francine Simard est détentrice d'un MBA des HEC. Elle est actuellement présidente-directrice générale de Repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entretiens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre (2000-2002) et de PDG à Repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.



JEAN-FRANÇOIS THUOT

Jean-François Thuot est consultant en stratégie auprès d'associations et d'ordres professionnels et formateur en gouvernance. Il a su, au fil de ces années, parfaire son rôle de facilitateur et rallier avec diplomatie des groupes de parties prenantes.

Sa carrière a débuté dans l'enseignement universitaire en formation à distance, à la Télé-université. Il a ensuite œuvré dans le système professionnel et assumé notamment, de 2007 à 2017, la direction générale du Conseil interprofessionnel du Québec, qui regroupe les 46 ordres professionnels. Il est également l'auteur d'articles portant sur les processus démocratiques et divers enjeux de politiques publiques.

Jean-François Thuot est détenteur d'un Ph. D. en science politique (UQAM), membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A) et administrateur de sociétés certifié (ASC).



RADOUAN TORKMANI

Formé en architecture et en ingénierie, Radouan Torkmani œuvre présentement à l'élaboration, la planification et la coordination de projets de nouvelles écoles à la CSDM. Ses recherches en architecture misent sur l'échange avec les utilisateurs pour déterminer les formes et les parcours. Spécialiste de la recherche active de consensus, il a démontré un engagement social exemplaire et une grande capacité à exercer du leadership et de la vision. Il est notamment membre du « Groupe des 30 » de Concertation Montréal qui réunit 30 ambassadrices et ambassadeurs issus des groupes ethnoculturels ayant de l'expérience au sein de conseils d'administration (CA) pour inciter d'autres personnes talentueuses à suivre leurs pas.



ARLINDO VIEIRA

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été commissaire de l'OCPM de 2008 à 2011, et a été renommé en 2015 pour un autre mandat.

Annexe II

EXTRAITS

CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION IX

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restrictions.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

83. L'Office a pour fonctions :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

SECTION II

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. — Généralités

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'hamonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 m²;
- 4°** à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme

de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

- 5°** à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

- 89.1.1** Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

Annexe III

ORGANISATION, PRATIQUES ET CODE DE DÉONTOLOGIE

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En septembre 2018, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un deuxième mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Dominique Ollivier

Les commissaires *ad hoc* en 2020

Maryse Alcindor, Priscilla Ananian, Claudia Atomei, Isabelle Beaulieu, Bruno Bergeron, Bruno-Serge Boucher, Nicole Brodeur, Jean Caouette, Éric Cardinal, Danielle Casara, Pierre-Constantin Charles, Lorène Cristini, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Christian Giguère, Judy Gold, David Hanna, Jacques Internoscia, Stéphanie Jérémie, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Marie Claude Massicotte, Suzann Méthot, Martine Musau, Nadja Raphaël, Danielle Sauvage, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Jean-François Thuot, Radouan Torkmani, Arlindo Vieira.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi et les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.

9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission dans laquelle ils ont siégé.

Consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes-ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.
17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incitent à exprimer leur opinion sans contrainte.

- 18.** Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.
- 19.** Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
- 20.** Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
- 21.** Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Après avoir reçu un mandat de la Ville, l'OCPM constitue une commission, généralement formée de trois commissaires, et met en ligne un dossier de documentation qui évolue tout au long de la consultation. Le dossier contient de nombreux documents tels, entre autres, le mandat officiel, la documentation de la Ville et du promoteur immobilier, les transcriptions des séances publiques, ainsi que des documents de références et liens utiles. Ils permettent à la population et aux groupes d'intérêt d'obtenir toute l'information pertinente sur la consultation afin de pouvoir exprimer un avis éclairé sur les questions à l'étude.

Dès l'octroi du mandat de consultation, l'OCPM communique avec la Ville, le promoteur immobilier ou le groupe requérant afin de leur faire part de ses attentes et de ses pratiques en matière de documentation. Celle-ci doit

présenter de manière claire la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique.

Pour chaque mandat, la Ville, le promoteur ou le groupe requérant prépare des documents et des présentations à l'intention du public. Chacun des dossiers de documentation est unique, mais ils adoptent généralement la structure suivante :

- Procédure et objet du mandat : le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- Démarche de consultation : les avis publics, les étapes, les activités et le calendrier préparés par l'OCPM;
- Documentation déposée par la Ville de Montréal et l'arrondissement : la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts, les extraits pertinents du Plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- Documentation déposée par le promoteur (en cas de projets immobiliers) : les principaux plans, les cartes de localisation, les esquisses et simulations visuelles, ainsi que toute information pouvant offrir un cadre d'analyse au projet;
- Documentation déposée par le groupe requérant (en cas de droit d'initiative) : les études, analyses, bilans et autres documents nécessaires à la compréhension de l'enjeu à l'étude;
- Documents de références et liens utiles : documents utilisés par la commission dans le cadre de son analyse du dossier ou de l'enjeu à l'étude;
- Travaux de la commission : les comptes rendus des rencontres préparatoires et des activités de la commission, questions envoyées par la commission à la Ville ou aux promoteurs immobiliers;
- Transcription et webdiffusion;
- Opinions présentées à la commission à l'oral et l'écrit;
- Opinions présentées en ligne.

Par souci de transparence, tout document déposé auprès de la commission est automatiquement rendu public dans le dossier de documentation sur la page de la consultation. Il est possible de le consulter en ligne à tout moment. Le dossier de documentation demeure accessible même après la publication du rapport de la consultation. Une version papier est aussi mise à la disposition du public aux bureaux de l'OCPM.

Communications et diffusion

Pour bien informer la population montréalaise de la tenue d'une consultation publique, l'OCPM conçoit et met en œuvre plusieurs types de communication.

Les projets de règlements qui font l'objet d'une consultation publique menée par l'OCPM doivent être annoncés dans un journal distribué sur le territoire de Montréal au moins 15 jours avant la tenue de la première séance. Pour les autres types de consultations, une annonce publique est faite. Bien que sa forme puisse varier, l'annonce mentionne toujours, notamment :

- l'objet de la consultation publique;
- les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- les endroits où la documentation est disponible;
- les délais et modalités pour présenter une opinion à la commission.

Durant chaque processus de consultation publique, une stratégie de communication est déployée afin d'informer de façon régulière les individus et les groupes intéressés par le sujet ou le territoire à l'étude. À ce chapitre, l'OCPM peut :

- distribuer des dépliants porte à porte dans le secteur touché par un projet, et diffuser l'information dans des lieux publics municipaux tels les bibliothèques et les bureaux d'arrondissement ainsi qu'auprès d'organismes concernés;
- expédier de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés à l'aide de listes d'envois courriel constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de la consultation;
- partager l'information grâce à des publications et des campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, Twitter et LinkedIn) et auprès des médias.

Rencontres préparatoires

Dans les jours qui suivent l'annonce publique de la consultation, la commission de l'OCPM organise des rencontres formelles avec les personnes représentant la Ville, le promoteur immobilier ou dans le cas d'un droit d'initiative, avec les porte-paroles du groupe requérant. Ces rencontres permettent des échanges sur la façon dont les enjeux sont perçus de part et d'autre, sur le déroulement de la démarche consultative, sur les attentes de l'OCPM en matière de documentation à fournir et sur toute autre question d'intérêt liée au dossier.

Puisque ces rencontres revêtent un caractère public, l'OCPM rédige un compte rendu et l'ajoute au dossier de documentation de la consultation.

Phase d'information

Une consultation publique menée par l'OCPM comporte plusieurs étapes et alloue le temps nécessaire entre ces étapes pour permettre une contribution citoyenne éclairée.

La première partie d'une consultation débute toujours par une ou plusieurs séances d'information sur le projet. Durant ces séances, les personnes représentant la Ville, le promoteur immobilier ou les porte-paroles du groupe requérant du droit d'initiative présentent l'objet de la consultation ainsi que les enjeux techniques et thématiques qui lui sont liés. Il arrive que, particulièrement dans le cadre de consultations en amont, la complexité du sujet à l'étude soit élevée. Afin d'offrir une clé de compréhension au public et aider à cerner l'enjeu, l'OCPM peut aussi inviter des personnes possédant une expertise thématique lors des séances d'information. À la suite des présentations de la Ville, du promoteur immobilier, du groupe requérant et des experts thématiques, le public peut poser des questions afin de développer une bonne compréhension du dossier à l'étude.

Les séances d'information ont lieu au moins 15 jours après l'annonce de la consultation. La durée de la phase d'information sera déterminée par le temps nécessaire pour faire connaître le projet et répondre aux questions du public.

L'OCPM a la responsabilité de partager une information accessible et transparente. Un des volets importants du travail est de diversifier les méthodes pour s'assurer de joindre des groupes plus marginalisés et de créer un environnement favorable à la participation. Lors des séances d'information, aucune forme de manifestation, de remarque désobligeante, ni de propos diffamatoires n'est permise, ceci dans le but de favoriser des débats sereins.

Toutes les séances de la phase d'information d'une consultation sont publiques et accessibles. Elles sont transmises en direct sur le site de l'OCPM ainsi que sur ses médias sociaux. Les enregistrements sont ajoutés au dossier de documentation. Les séances peuvent être visionnées en tout temps. Les présentations, les questions du public et les échanges avec la commission font l'objet de transcriptions sténographiques et sont disponibles dans le dossier de documentation quelques jours après la séance.

Selon le type de consultation

Pour répondre à l'objectif de consultation et au type de mandat, l'OCPM adapte la démarche de la phase d'information.

Consultations en amont. Lorsque la Ville souhaite valider ou identifier les priorités du public, une phase d'information plus longue et diversifiée favorise une réflexion citoyenne et permet d'obtenir des opinions plus riches. L'OCPM peut organiser plusieurs ateliers, des séances thématiques, un forum citoyen ou utiliser toute autre formule pour contribuer à cette phase d'idéation du projet.

Consultations en aval. Puisque ces consultations présentent à la population des projets relativement avancés, la phase d'information organisée par l'OCPM est généralement composée d'une séance d'information tenue pour présenter le point de vue de la Ville et du promoteur immobilier. Cette séance peut être prolongée ou répliquée ailleurs sur le territoire afin de favoriser l'accessibilité et répondre à toutes les questions du public. Selon la nécessité, l'OCPM peut aussi ajouter des séances thématiques afin d'examiner un aspect particulier du projet.

Consultations en vertu du droit d'initiative. L'objectif de ce type de consultation est de susciter une discussion publique favorisant l'émergence de propositions constructives, novatrices et mobilisatrices. Durant la phase d'information, l'OCPM utilise des panels, des colloques et des séances thématiques organisés à travers le territoire montréalais pour entendre une diversité de voix, recenser les bonnes pratiques et faire le portrait des attentes citoyennes à l'égard de l'objet de la consultation. Des activités autogérées par les personnes désirant participer sont également mises à la disposition du public.

Participation aux séances d'information

Lors des séances d'information, après les présentations des porte-paroles de la Ville, du promoteur ou du groupe requérant du droit d'initiative, le public peut s'inscrire pour poser des questions. Dans les processus de l'OCPM, chaque personne a droit à deux questions par inscription. Si le temps le permet et si la personne le souhaite, elle peut se réinscrire plusieurs fois au registre.

La commission invite les personnes à parler dans l'ordre d'inscription. Toutefois, pour favoriser une participation accessible et paritaire, la priorité de parole est offerte aux personnes devant retourner à des obligations familiales (p. ex. parents, proches aidants, etc.). Les commissaires procèdent aussi à une alternance homme-femme au micro. Toutes les questions sont adressées à la présidence de la commission qui les dirige aux personnes-ressources pouvant y répondre. Les commissaires peuvent aussi poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation. La séance est levée quand la liste des personnes inscrites au registre est épuisée.

La commission s'assure que toutes les questions soumises par le public obtiennent une réponse. Si la Ville, le promoteur immobilier ou les porte-paroles du groupe requérant du droit d'initiative ne sont pas en mesure de répondre lors de la séance d'information, l'OCPM leur retransmettra la question par écrit. Une réponse devra être acheminée également par écrit à la commission dans les meilleurs délais et le document sera ajouté au dossier de documentation. Si, lors d'une séance d'information, les commissaires estiment que toutes les personnes inscrites au registre ne pourront pas être entendues en une soirée, la commission peut prendre la décision de poursuivre le lendemain ou ajouter la possibilité de laisser des questions par écrit. Les détails de ces décisions sont communiqués de façon claire à toutes les parties prenantes et seront ajoutés sur le site de la consultation.

Phase d'audition des opinions

La phase d'audition des opinions donne la chance à toute personne, organisation ou entreprise concernée d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'objet de la consultation. Qu'elles aient une expertise universitaire, une expérience professionnelle ou une idée citoyenne, toutes les personnes qui le désirent peuvent partager leur opinion à l'oral ou à l'écrit, en français ou en anglais. La phase d'audition des opinions permet aussi à la commission d'échanger avec les participantes et les participants afin d'approfondir ou nuancer certaines tendances observées, ou encore de les faire réagir sur d'autres opinions présentées.

L'OCPM met plusieurs méthodes à la disposition du public pour présenter des opinions aux commissaires. Ces possibilités incluent, mais ne se limitent pas à présenter en personne, par appel vidéoconférence ou par téléphone, déposer un document écrit et répondre à des questions ouvertes sur le site de la consultation.

La phase d'audition des opinions débute au moins trois semaines après la séance d'information. Elle peut s'étendre sur une ou plusieurs séances publiques selon le nombre de personnes inscrites et d'opinions déposées. Il est aussi possible de soumettre son opinion par écrit sans la présenter devant les commissaires.

Chaque personne, organisation ou entreprise qui s'inscrit aura 20 minutes pour présenter son opinion à l'oral. Ce sont généralement 10 minutes de présentation puis 10 minutes de questions-réponses avec les commissaires. Pour leur part, les mémoires écrits peuvent être un texte de réflexion personnelle d'une page, un rapport produit avec des partenaires ou une étude scientifique. Tous les formats sont acceptés.

Analyse et rapport de la commission

À la suite de la phase d'audition des opinions, la partie publique de la consultation prend fin. La commission et son équipe entreprend la délibération et la rédaction d'un rapport pour remettre à la Ville (comité exécutif, conseil municipal ou conseil d'agglomération) et ainsi relayer les opinions citoyennes afin d'aider la prise de décision publique. Cette étape de rédaction peut prendre plusieurs semaines.

Les membres de la commission de l'OCPM étudient le dossier et font leur analyse et leurs recommandations à la lumière de plusieurs sources :

- les documents de la Ville et du promoteur immobilier, tout descriptif du projet ainsi que les études et les plans ayant servi à son élaboration;
- les opinions orales, écrites et en ligne des personnes et groupes ayant participé;
- les différentes politiques de la Ville qui s'appliquent, par exemple le Plan d'urbanisme. Selon les cas, d'autres grandes politiques seront mises à contribution, comme la politique de développement durable, celle sur le patrimoine, les milieux naturels, etc.;
- les avis émis par les différents comités, conseils consultatifs et commissions permanentes de la Ville de Montréal qui auront été produits en amont de la consultation publique. Il peut s'agir, entre autres, du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'un arrondissement, du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), du Comité Jacques-Viger (CJV), d'un des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal (Conseil interculturel de Montréal, Conseil des Montréalaises, Conseil jeunesse de Montréal), ou de l'une des 11 commissions permanentes du conseil municipal.

Chaque rapport de consultation publique menée par l'OCPM est unique. Toutefois, les rapports adoptent la structure suivante :

- chapitre 1 : une description sommaire du projet à l'étude;
- chapitre 2 : un portrait des préoccupations, des attentes et des opinions des participantes et des participants;
- chapitre 3 : l'analyse de la commission et les recommandations qui s'en dégagent.

Dépôt et publication du rapport

Lorsque le rapport de la consultation est prêt, il est envoyé à la mairesse ou au maire de Montréal et à la présidence du comité exécutif. Quinze jours plus tard, le rapport est rendu public sur le site de l'OCPM et déposé au comité exécutif, puis au conseil municipal.

Le rapport de consultation est rendu public avant son adoption au conseil municipal. La séquence se fait de façon à permettre aux individus et aux groupes intéressés d'en prendre connaissance et de pouvoir, au besoin, interroger les élus au conseil municipal lors du dépôt du rapport, ou de poser des questions directement au conseil d'arrondissement.

Annexe IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2020



Employés

Brunelle-Amélie Bourque
Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Elisabeth Doyon
Laurent Maurice Lafontant
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Anik Pouliot
Geneviève Robitaille
Gilles Vézina

Collaborateurs

Hadrien Chénier-Marais
Reinaldo De Freitas
Joanne Gibbs
Pierre Goyer
Guy Grenier
Marina Jolly
Marc-André Lapointe
Patrick Marais
Paul Marchand

Youla Pompilus-Touré
Vincent Roy
Joseph Tchinda Kenfo
Marie-Odile Trépanier
Akos Verbczky
Henri Vézina
Mohamed-Ali Yanouri



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
info@ocpm.qc.ca
ocpm.qc.ca